

L'Europe, obstacles, contraintes, chance pour les associations ? Comment reprendre la main ?



**Rencontres nationales
8, 9 et 10 décembre 2010
Dunkerque**

SOMMAIRE

<i>Europe : quels enjeux pour les associations ?</i>	3
Jocelyne Paccou présidente de la MVA de Dunkerque.....	3
Luc De Backer président du RNMA	3
Daniel Lemang "Se poser comme acteurs du développement de territoires"	4
Michel Delebarre "Se structurer pour se faire entendre"	7
Daniel Zielinski "Là où le combat commence"	20
<i>Témoignages d'acteurs locaux</i>	33
Nathalie Legros-Bécuwe Les Maisons de l'Europe	33
François Jolivet Construire un projet dans le cadre européen.....	36
Armelle ROFIDAL "Chaque côté de la frontière stimule l'autre"	40
Sophie Beun "Accompagnement de projet et contraintes de gestion"	43



Europe : quels enjeux pour les associations ?

Jocelyne Paccou

présidente de la MVA de Dunkerque

Un court film d'introduction, de type micro-trottoir, réalisé par la Maison des associations auprès d'un ensemble d'associations va nous aider à mesurer l'impact de l'Europe sur le fonctionnement associatif. Tout au long de cette journée, les intervenants vont nous apporter des réponses concrètes, et argumenter sur la nécessaire évolution du tissu associatif et de son adaptation au développement des nouveaux territoires, tel qu'il est déterminé dans le cadre de l'Europe. Nous aborderons bien sûr le rôle déterminant de nos Maisons des associations, pour aider les associations à se rassembler, à mutualiser les ressources et à construire des projets dans le cadre européen.

Le but de cette journée est de mieux nous faire connaître et appréhender le contenu des directives européennes, ce qu'elles impliquent pour les associations financées ou non par l'Europe et par là même nous permettre, à nous Maisons des associations, de les aider à surmonter les obstacles et à reprendre la main.

J'espère que cette journée vous apportera beaucoup de réponses. Les interventions ont été longuement réfléchies et choisies par le Réseau national des maisons des associations en concertation avec la Maison des associations de Dunkerque, particulièrement en ce qui concerne les intervenants dunkerquois, et nous espérons que ces rencontres seront riches de débats et d'échanges.

Luc De Backer

président du RNMA

J'ai déjà eu l'occasion hier de remercier l'équipe de la Maison des associations de Dunkerque qui nous reçoit aujourd'hui pour le cœur de notre rencontre, merci encore pour la qualité de la préparation et de l'accueil.



Cette journée va être au centre de nos préoccupations puisque le cadre européen s'impose à nous, avec son lot d'inquiétudes et de questionnements. Nous nous demandons comment, au quotidien dans les Maisons des associations, les associations et notamment les petites vont pouvoir se retrouver dans l'empilement des territoires locaux, régionaux, nationaux... jusqu'à l'Europe, dans cette transformation des paysages qui nous façonnent. Quel est leur avenir, et comment continuer à construire le lien social ?

Nous avons souhaité que la thématique globale de cette journée soit introduite par Daniel Lemang, maire adjoint de Dunkerque à la démocratie locale, qui fut aussi président de la Maison des associations de Dunkerque et qui œuvre également à la communauté urbaine de Dunkerque.



Daniel Lemang

"Se poser comme acteurs du développement de territoires"

Adjoint à la démocratie locale de Dunkerque

Je parle des associations en tant qu'élu, mais aussi en tant que président d'associations. L'une d'elles est « ESAN » *European Social Action Network* (Réseau européen d'action sociale, association européenne sans but lucratif, créée en 1991 par des organisations du secteur social). Elle emploie 350 salariés, son budget est de 20 millions d'euros. Elle fonctionne, comme toute grosse association de gestion, grâce à des crédits européens, nationaux, régionaux, départementaux. L'autre est petite association (Expression), formée d'une quinzaine d'amis qui se réunissent pour créer du débat public ; son action est assez confidentielle, mais il est très important d'organiser des débats afin de pouvoir réfléchir et produire du sens. Au cours de l'intervention, il y aura donc bascule entre collectivités territoriales et associations.

Se positionner dans une logique d'acteur de développement d'un territoire

L'objet du tissu associatif est en évolution. Traditionnellement, il contribue au renforcement du lien social (loisirs, solidarité, sport, culture, etc.). Progressivement, il a dû répondre à des appels d'offres (délégation de service public - DSP). Aujourd'hui, il doit se positionner dans une logique d'acteur de développement d'un territoire.

Le public interrogé sur le rôle des associations, a toujours le même discours : « les associations, c'est bien ; c'est sympa, elles créent du lien social, de la cohésion, de la solidarité ». Ce discours, très positif et en relation avec la réalité, cache peut-être une partie de cette réalité. En effet, l'on entend également : « *les associations pompent de l'argent* », ou « *elles nous cassent les pieds* ». Il existe donc ces types de réponses « flash » et si l'on étudie le monde associatif, lorsque les associations sont interrogées, une certaine inquiétude apparaît. L'inquiétude sur les financements, sur le positionnement par rapport à la Ville, par rapport aux institutions.

Les associations ne comprennent pas le fonctionnement des institutions, elles n'accèdent pas aux crédits européens qui sont ignorés, trop éloignés.

Que veut dire directive européenne ? Quelques associations le savent parfaitement ; pour elles, la perte des crédits européens serait un drame. La perte

du Fonds social européen (FSE) va entraîner des pertes de financements qui seront forcément difficiles à surmonter pour une association qui a des salariés.

Quelle est l'origine de ces inquiétudes, correspondent-elles à une réalité ?

Le principe de subvention demeure. À Dunkerque, il n'est pas question de remettre en question la masse budgétaire consacrée aux associations ; elle sera maintenue, pour certaines augmentées. Les collectivités n'ont pas un regard frileux par rapport au monde associatif, mais des discussions sont de plus en plus nombreuses, les associations sont invitées à participer à des commissions d'élus pour expliquer leur fonctionnement, pourquoi elles ont besoin d'argent public. Même au niveau local, il faut montrer patte blanche, prouver que le monde associatif entretient une activité sérieuse qui mérite de l'argent public.

Le rapport au monde associatif est en train de changer

C'est peut-être ce rapport au monde associatif qui est en train de changer : il est davantage discuté, négocié. Il est vrai que de leur côté les collectivités locales ont des problèmes budgétaires. La progression des recettes pour la Ville de Dunkerque, sera de 0,09 %, elle doit gérer du personnel, comme les associations gestionnaires, et le coût de la masse salariale va croissant. Que les



collectivités locales s'appellent Ville, Agglomération, Département, Région, elles font face à des transferts de charges qui ne sont pas forcément compensées par des recettes progressives, dynamiques. Le problème financier est une réalité, et l'impact financier sera différent d'une association à l'autre.

Dans une association de proximité, une association locale d'animation de quartier, les gens se connaissent, l'élu est connu : le président de l'association peut contacter directement un élu afin de discuter de façon relativement amicale. Pour compenser la perte d'autres sources de financement, pour tenir le coup en espérant des jours meilleurs, il est même possible de trouver un financement privé dans le cadre de l'économie locale. Mais lorsqu'une association recourt à des financements de niveaux autres que locaux, quand la Région, l'État, l'Europe sont financeurs : quel interlocuteur contacter ? Comment négocier ? Est-ce le meilleur dossier qui gagne, ou existe-t-il un rapport de parité entre les financeurs et l'association ?

Il arrive à des associations gestionnaires d'entendre un représentant de l'État leur dire un jour « *Engagez-vous dans cette action, nous vous soutiendrons* » et le lendemain « *nous vous supprimons les subventions* ». Ce fut le cas, par exemple, d'un sous-préfet qui, à propos d'associations d'insertion, nous a répondu que l'État allait compenser la diminution des crédits aux associations en augmentant la dotation de solidarité urbaine (DSU) des collectivités (ce qui était faux, car la DSU n'avait pas augmenté). C'est alors la loyauté qui n'est pas respectée, et ceci est fréquent : ayant eu l'assurance de percevoir un financement, une association pense pouvoir engager du personnel, et quelque temps plus tard elle se retrouve sans ce financement ; elle doit trouver de l'argent ailleurs ou licencier.

Le paysage associatif est divers et il faut prendre en compte l'impact des difficultés financières de manière différenciée. Il n'est pas possible de considérer le monde associatif dans sa globalité, comme si un seul discours pouvait être tenu.

Se positionner sur les nouvelles échelles de territorialité

Les associations doivent se positionner sur de nouvelles échelles de territorialité en France : les Communautés de communes, les métropoles, les Régions. Cela amène des ruptures avec les fonctionnements traditionnels, notamment vis-à-vis de l'État (cela impacte particulièrement les fédérations), et amène à inventer de nouvelles relations avec ces niveaux de territoires.

Actuellement, l'évolution institutionnelle est importante. Auparavant la pratique institutionnelle était à peu près réglée. Les associations s'entendaient avec l'Agglomération, le Département, la Région. Il y avait partage de compétences dans le domaine de la culture, de l'insertion, de l'éducation, etc. pour trouver des cofinancements. Maintenant cette clause de compétence générale est remise en question puisque chaque échelon territorial aurait ses compétences et ne pourrait pas en sortir. Il y a eu des adaptations, mais une pratique interinstitutionnelle sera-t-elle toujours possible ?

Comment sera-t-il possible de travailler avec chacun des échelons ? Cette partie de la réforme des institutions est inquiétante pour le tissu associatif ; elle remet en question les partenariats. Dans la proximité, Agglomération et Ville, il est possible d'obtenir des arrangements, au niveau du Département et de la Région également. Au-delà cela devient très compliqué, or le rapport aux institutions est effectivement très important et il est fort différent d'une association à l'autre.

Par exemple, ESAN s'occupe d'un réseau social européen et fonctionne uniquement avec l'institution européenne. Au sein de cette association nous avons des personnes qualifiées (niveau du doctorat), l'une située à Lille et l'autre à Bruxelles. Leur travail est d'avoir un rapport direct avec l'institution européenne ; ce sont des professionnels, des spécialistes car

Sans outils, sans appuis administratifs et financiers forts, ce monde « européen » demeure étranger ; accéder à l'argent public à un niveau supérieur devient extrêmement compliqué.



pour accéder à la machinerie européenne, il faut en comprendre le fonctionnement qui est complexe, les mesures, les appels à projets.

Les nouveaux territoires s'inventent dans le cadre de l'Europe. L'Europe est le nouvel horizon de développement des territoires : comment les associations s'y adaptent-elles ?

Pour revenir sur la diversité, il y a quelques jours nous avons participé à une journée ayant comme thématique « la cohésion sociale ». Qu'est la cohésion sociale sur le territoire communautaire ? 150 personnes environ, de toutes les régions, y participaient. Il était intéressant de comparer les regards sur ce qui fait la cohésion sociale sur un territoire.

Une association se situe par rapport à une institution, et dans un territoire. Elle a besoin d'un local, d'argent public peut-être, quelquefois de terrain, de matériel : il y a interdépendance entre l'association et la collectivité, l'association et le territoire. Les associations construisent réellement du lien public, elles sont vraiment le prolongement de l'activité des services municipaux. En intervenant dans les domaines de la culture, de l'éducation, du social, on construit de l'action publique, en relais, en prolongement des collectivités. C'est souvent le cas, et pourtant ce relais n'est pas suffisamment reconnu.

Puisque l'activité, le projet d'une collectivité locale sont connus, elle peut afficher son projet éducatif, son projet culturel. Mais y intègre-t-elle l'activité des associations ? L'activité des associations en tant qu'intermédiaires est-elle explicite ? Il semble que non, les associations auront tout intérêt à inscrire leur action dans des projets territoriaux de manière beaucoup plus évidente. Faisons en sorte que nos statuts prévoient que notre action soit intégrée dans des projets de cohésion sociale.

Les associations ne vivent pas « hors sol », elles sont l'un des éléments qui contribuent à la cohésion sociale des territoires

Ce que nous demandons le plus à nos partenaires c'est de reconnaître, à parité, le travail que nous menons dans un territoire. Il faut revendiquer fortement cette contribution, définir clairement en quoi son association est un élément d'un projet territorial. Notre devoir est d'aller dans cette direction.

Plus les ressources budgétaires sont restreintes, plus leur usage est discuté. Dans notre cas, nous avons discuté avec les élus de la façon d'articuler thématiques et territoire : comment créer de l'intelligence territoriale à propos d'éducation, d'insertion, d'emploi, de mouvements économiques. Pour décliner les grandes thématiques, territoire par territoire, il faut que les projets des territoires intègrent les plus-values apportées par le monde associatif. **Les associations ont beaucoup de progrès à faire en domaine de territorialisation ; elles n'ont pas encore franchi le pas du partenariat à parité avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.**

La nébuleuse associative

Une autre caractéristique de notre monde est **la nébuleuse associative**.

Avec le RNMA, nous venons de terminer un travail d'observation du tissu associatif dunkerquois. Pour cela nous avons fait appel à Viviane Tchernonog (chercheur au CNRS) qui, au cours d'une réunion publique, a exposé les résultats d'une étude comparative du tissu associatif de plusieurs territoires. Nous avons découvert qui nous sommes, la diversité des associations, qu'il y a des progrès à faire en ce qui concerne la gouvernance, etc. Dans notre département, il s'agit plutôt d'associations de solidarité, sans doute en lien avec l'histoire de notre territoire qui a dû surmonter de nombreux problèmes. Chez les hommes et les femmes de cette agglomération des réflexes de solidarité sont encore visibles, ne serait-ce qu'à chaque fois que nous faisons la fête. Mais cette nébuleuse n'est pas seulement dunkerquoise, elle est générale.



Michel Delebarre

"Se structurer pour se faire entendre"

député maire de Dunkerque, Premier Vice-président du Comité des régions auprès de la Commission européenne et Président de la commission "Cohésion territoriale"

Luc de Backer

Merci d'être là, de nous accueillir dans votre ville et dans cette Maison de la vie associative. Votre présence témoigne de votre intérêt et de votre soutien pour le monde associatif.

Nous avons souhaité que vous interveniez car votre expérience nous est précieuse, votre expérience locale, mais aussi nationale (en tant qu'ancien ministre d'État) et européenne. Ce sont aussi vos titres de vice-président du Comité des régions et de président de la commission « Cohésion territoriale » qui nous ont interpellés, car aujourd'hui nous réfléchissons à la manière dont la construction européenne impacte la réalité des associations, notamment des petites associations, celle que nous côtoyons au quotidien dans les Maisons des associations, celles qui tissent au jour le jour la vie de nos quartiers et de nos cités.

Le sentiment qui existe un peu partout en France est que la construction européenne influe sur les associations, mais ceci est perçu de manière très négative. C'est un niveau de territorialité de plus, et ce niveau vient imposer des directives, des règles supplémentaires, des complications. Au bout du compte, les associations ont le sentiment d'être écrasées et considérées comme des prestataires d'elles ne savent pas trop qui.

La question que nous souhaitons vous poser de manière abrupte est : « est-ce une fatalité que l'Europe s'impose à nous de cette manière contraignante ? ». Est-il vraiment, sincèrement, possible pour les associations de ne pas fuir, et même de reprendre la main dans cette construction européenne, car nous voudrions qu'elle ne soit pas seulement celle des banquiers et des argentiers, des politiques éventuellement, mais bien une construction des citoyens et nous pensons que les associations y contribuent. Est-ce que ce n'est pas une vue de l'esprit, une grande utopie ? Y a-t-il de la place pour nos petites associations dans la construction européenne à laquelle vous êtes associé ?

Michel Delebarre

Rôle et fonctionnement du comité des régions

Je ne suis plus Premier Vice-président du Comité des régions, car le mandat est de 2 ans : j'ai été président pendant 2 ans, vice-président pendant 2 ans. Je suis désormais président de la commission qui s'occupe de la politique régionale de cohésion sociale au Comité des régions. Cette mandature de 2 ans est une excellente leçon car, lorsque vous êtes président du Comité des régions, le premier vice-président appartient obligatoirement à la formation politique qui n'est pas la vôtre. Il y a 2 grands pôles, les conservateurs (Parti populaire européen - PPE) et les socialistes ou la gauche (le PS). C'est également vrai au Parlement, nous alternons systématiquement président et vice-président. Lorsque que j'étais président, le vice-président appartenait au PPE et lorsqu'il est devenu président, je suis devenu premier vice-président. Ceci peut paraître curieux, mais permet une continuité dans l'animation d'une assemblée qui se compose de 377 personnes représentant 27 pays, et elles sont toutes engagées dans une collectivité territoriale. Il y a des présidents de régions, des responsables de provinces et de départements, des maires de grandes villes, des maires de petites communes ; toutes les strates sont représentées. Vous pouvez être assis



à côté du maire d'une commune de 600 habitants en Italie, et de l'autre côté se trouve le président de Bavière. Vous êtes responsable d'une collectivité territoriale en France, dans un système qui reste encore un système d'essence jacobine et centralisée, et vous vous trouvez à côté d'un président d'une Région belge qui a des pouvoirs législatifs dans certains domaines. En Belgique, la législation des mesures relatives à l'environnement est pour la plupart du domaine régional. Moi qui suis décentralisateur en France, je n'imagine pas, car ce n'est pas notre culture, que dans notre système législatif cela soit possible.

Nous avons beaucoup à apprendre de cette fréquentation, mais le combat que je mène au niveau européen, est de faire reconnaître le rôle des collectivités territoriales, car le Comité des régions est une assemblée qui représente des collectivités territoriales. Depuis le traité de Lisbonne revu et corrigé, le Comité des régions est obligatoirement consulté pour tout ce qui touche aux collectivités territoriales. Avant qu'une directive ne soit arrêtée, elle doit forcément passer au Comité des régions si les textes de loi touchent à la cohésion territoriale.

Le Comité des régions est aussi le gardien de la subsidiarité, qui est une règle de fonctionnement de l'Union européenne

Ce qui peut être mieux fait au niveau national n'a pas besoin de l'être au niveau européen ; et il est vrai que ce qui peut être fait à un niveau régional ou local n'a pas besoin d'être fait au niveau national. Dans la culture française, nous avons encore bien des choses à apprendre. Et si une directive européenne ne respectait pas le principe de subsidiarité dans sa mise en œuvre, le Comité des régions serait en droit d'aller en Cour de justice européenne pour faire reconnaître la nullité de la partie de la directive qui ne serait pas conforme à ce principe. Nous avons à nous battre, car vu de Bruxelles, tout le travail revient aux commissaires et à une partie de la technocratie européenne.

Les citoyens ne font pas attention à l'Europe ?

Mais en France nous avons cette habitude : essayer d'expliquer que la mise en œuvre d'un certain nombre de choses est du ressort de la collectivité territoriale ne va pas de soi. Et nous entendons : « les citoyens ne connaissent pas l'Europe, les citoyens ne font pas attention à l'Europe, les citoyens ne voient que du mauvais dans l'Europe ». Forcément, à partir du moment où on leur dit que ce qui vient de l'Europe est toujours mauvais, qu'ils ne sentent pas les apports de l'Europe dans leur vie quotidienne, comment peuvent-ils s'y intéresser.

Dans notre pays, l'Europe intervient financièrement dans beaucoup de domaines à travers des fonds structurels, dans nos communes ; dans une région comme le Nord-Pas-de-Calais, la reconversion n'aurait jamais pu être assurée s'il n'y avait pas eu les financements européens. Or, lorsque l'on inaugure quelque chose, même s'il y a eu des financements européens (parfois 20 à 25 %), en général il ne faut pas trop demander au maire, au président du Conseil général au président du Conseil régional de faire la publicité de l'Europe. Et comme c'est l'État qui sert d'intermédiaire entre les fonds européens et leur mise en œuvre, ses représentants, les préfets, disent que c'est l'État le financeur ; et comme nous sommes dans une période où les fonds d'État ont plutôt tendance à diminuer chaque année, l'État apprécie d'utiliser des fonds européens en substitution de ses capacités.

Comment une population peut être sensible à la dimension européenne, si l'on passe son temps à la laisser dans l'ignorance de ce que fait l'Europe ?

Ici, dans ce territoire, l'on commence à le savoir, tous les 2 ou 3 ans, je fais une piqûre de rappel en mettant en avant les opérations qui ont été financées en partie par l'Union européenne. Sur le panneau de présentation des réalisations, nous inscrivons la somme et le pourcentage qu'a représenté le financement européen, sans



indiquer les 4 ou 5 autres niveaux de financement. Si l'on veut que nos concitoyens appréhendent l'importance de l'Europe, il faut leur mettre le doigt dessus.

Le combat est à peu près parallèle entre les revendications des collectivités territoriales pour être reconnues, être associées aux politiques européennes et les revendications des associations. Le Comité des régions a été créé par le traité de Maastricht ; c'était une volonté de Jacques Delors, c'est

Les associations, pour l'Union européenne, pour la Commission, sont la meilleure et la pire des choses.

là qu'est apparu le niveau territorial et il a fallu des années pour parvenir à s'imposer.

C'est la pire des choses car le monde associatif est à ce point divers qu'il est difficile de l'appréhender. C'est la meilleure des choses car d'un certain côté, l'élaboration des politiques européennes, des directives (modèles et lois de mises en œuvre des politiques européennes), ne pourra pas éternellement durer sans avoir une écoute de ceux qui en ont besoin, des gens, des territoires, du concret de l'Union européenne. Par ailleurs, il y a peut-être un peu de crainte par rapport au milieu associatif, mais à l'échelle de l'Europe, les réseaux d'associations sont adorés. Faire de la participation avec des réseaux d'élus, avec les associations des grandes villes, avec les associations des ports européens, mais directement avec une collectivité territoriale, cela ne fonctionne pas bien, il en est de même pour une association.

Se structurer pour se faire entendre

Pour avoir des chances d'être entendus, associés, écoutés, il est nécessaire, que vous parveniez à vous structurer au niveau européen. Il faut vous intégrer dans un ou des réseaux européens d'associations, ainsi ceux que vous représentez le seront aussi niveau européen. Vous commencerez alors à devenir partenaire, et parfois même corédacteur de certaines directives sur des dossiers qui vous intéressent, il est très important d'y parvenir. Une association « individuelle » ne peut pas se plaindre éternellement de ne pas être écoutée à Bruxelles, si elle ne fait pas l'effort de se retrouver dans un réseau, d'y participer.

Un réseau européen n'est pas de s'entendre avec la région voisine, il faut pouvoir parler avec un Belge, avec un Allemand, avec un Polonais. Et l'Union européenne ne se compose plus 6 pays, comme à son origine, mais de 27 pays. Un réseau européen ne doit pas avoir des représentants de tous les pays, mais si vous ne pouvez pas vous associer avec des Roumains ou des Polonais, la commission aura le sentiment que vous ne représentez qu'une partie de l'Europe, la vieille Europe. Or il y a des enjeux considérables dans les pays dernièrement adhérents à l'Union européenne : c'est avec eux qu'il faut inventer les choses.

Je milite énormément pour que vous arriviez à vous ancrer dans des réseaux associatifs qui puissent avoir pignon sur rue à Bruxelles et jouer le rôle de lobbys positifs. Mais nous sommes français, et en France « lobbying » a une connotation très négative, alors que c'est la seule démarche comprise au niveau européen. Les pétroliers aussi bien que les fabricants de sucre de betterave, tous font du lobbying. Mais les « purs et durs » refusent de passer par cette forme d'action, alors ils ne sont pas écoutés, pas suivis, ils ne peuvent pas se défendre. Le lobbying est une pratique de l'Union européenne, arriver à agir sur la rédaction de textes avant qu'ils ne soient présentés au parlement est une pratique européenne, donc faisons du lobbying, nous n'avons pas le choix.

Il faut constituer des réseaux

Le mouvement associatif peut être porteur de cette démarche, il faut constituer des réseaux qu'ils soient diversifiés sur le territoire européen et qu'ils défendent les mêmes idées : à partir de ce moment-là, l'Union européenne, et les services de la Commission, vous écouteront d'une autre façon ; une direction générale commencera à s'intéresser à vous car, de plus en plus, la politique européenne doit s'ancrer sur des besoins de territoires, sur les besoins des personnes, répondre à leurs préoccupations.



La dernière version du Traité européen a tout de même imaginé un outil, dont on ne connaît pas encore l'utilité. Pour certains technocrates il est porteur de tous les risques, et de tous les espoirs pour des démocrates : c'est le référendum européen d'initiative sociale. Si un million de signatures sont réunies pour soulever une question, la Commission européenne est obligée d'y répondre, même si ce n'est pas dans son programme, ni dans celui du Conseil, ni dans celui du Parlement. Pour moi cette orientation du traité est fondamentale et d'inspiration démocratique, mais certains, dans les services de la direction générale de la Commission, essayent de rendre ce processus très difficile à mettre en œuvre. Il y a 2 truchements possibles pour entraîner un million de personnes à signer un référendum : les organisations syndicales et les mouvements associatifs. Mais l'Union européenne est en train de concocter un texte, pour que ce million de signatures ne puisse pas venir d'un seul pays : alors de combien ? Des 27, c'est impossible ; de l'Europe traditionnelle de l'Ouest ? Cela va être réglementé, et sera donc un peu plus difficile que ce que l'on imaginait, mais cet outil reste un vecteur important.

Je suis convaincu que dans les prochaines années apparaîtront des pétitions démocratiques, sociales, qui vont germer et finir par s'imposer à une partie de la politique européenne. Aujourd'hui le référendum qui est dans les rouages, et qui serait le plus susceptible de recueillir un million de signatures concerne la limitation des OGM (en partie car le monde agricole est très sensible aux enjeux européens). L'Union européenne ne sera pas obligée de faire ce que demandent les signataires, mais elle devra traiter le problème, ouvrir un débat. Il est parfaitement crédible que demain ou après-demain, le mouvement associatif, ou une partie suffisamment représentative du mouvement associatif, ayant des intérêts différents, représentant des pays différents, soit porteurs d'éléments importants de la vie sociale, permette par exemple de renforcer l'égalité d'accès aux services publics des femmes, des mères de famille. Il serait possible d'obtenir des signatures dans des domaines dans lesquels existent des insuffisances de la politique européenne, dans lesquels il faut renforcer les exigences.

C'est par les collectivités territoriales et les mouvements associatifs que, demain, l'Union européenne aura un visage humain

Je crois vraiment que la démarche associative doit trouver des voies et des moyens de s'imposer dans le débat européen. Cela ne lui sera jamais octroyé, comme cela ne l'est pas aux collectivités, mais le mode associatif sera reconnu car il sera incontournable. Vous serez dans des réseaux représentatifs et vous serez susceptibles d'être un lien entre l'Europe et l'opinion publique, entre l'Europe et les individus. . Sinon, elle restera une technocratie, elle restera lointaine pour les habitants ; ou alors aux prochaines élections du Parlement européen au suffrage universel, peu de personnes iront voter ; ou la majorité dira non, pas parce qu'elle est opposée mais parce qu'elle ne se sent pas concernée. Je fais le pari que si le monde associatif arrive à se structurer suffisamment, ce qui ne signifie pas s'enrégimenter, mais avoir des relations, des réseaux, la Commission et le Conseil européens ne pourront pas faire l'impasse sur l'exigence de consultation et de concertation, voire sur la mise en œuvre d'un certain nombre de choses par le monde associatif.

Les directives sur le service public

Nous entrons maintenant dans un débat actuel, celui sur **les directives sur le service public** qui sont une exigence pour les collectivités territoriales. Mais la mise en œuvre de certains services publics n'est possible qu'avec le monde associatif. Dans un milieu et une ambiance où l'on voudrait nous imposer, dans tous les domaines, des appels d'offres thématiques, la France n'est pas le seul pays à défendre l'idée que les services publics territorialisés sont mis en œuvre par le recours au monde associatif. Si ce principe n'est plus respecté, une série très concrète de services publics disparaîtra. Donc nous intervenons dans ce type de directive. Mais le monde associatif doit aussi intervenir pour laisser de la liberté, de l'ouverture, pour que le privé ne soit pas le seul à pouvoir répondre. Dans le sport, le social, la dépendance, le monde associatif doit être présent sinon toute une partie des services aux habitants est anéantie.



Les thèmes que j'ai abordés sont très contemporains, ce débat est utile car il défend notre manière de vivre ensemble. Et c'est en la respectant que l'Europe sera peut-être comprise par nos concitoyens, c'est du « b. a.-ba » de la vie démocratique. Il est trop facile de dire que « *c'est de la faute de l'Europe* », surtout quand on est Français car il n'y a pas une décision européenne où la France n'ait mis son grain de sel. Au sein du Conseil des ministres de l'Union européenne, il y a des représentants de la France, l'Europe est co-construite, y compris par la France. Il ne faut pas se cacher derrière l'Europe, il faut assumer ; quand nous sommes mis en minorité, il faut expliquer pourquoi.

L'Europe est une construction collective, il est possible de lui reprocher que des éléments de proximité, de réalité du monde des collectivités ou des associations ne soient pas suffisamment pris en compte ; d'où l'intérêt, sur certains objectifs, que collectivités territoriales et associations soient coauteurs d'éléments de réponses. Je me suis occupé et m'intéresse toujours au logement social, et (de locataires ou autres) qui participent.

il n'y a pas de logement social s'il n'y a pas de collectivités territoriales et de mouvements associatifs

Sortez européens, même si vous êtes rentrés dans cette salle opposés à l'Union européenne. Il faut être deux fois plus européen quand on veut exiger de l'Europe qu'elle change ; dans ce cas il faut s'impliquer, faire entendre sa voix.

Cela étant, que les Maisons de la vie associative sont formidables ! Celle de Dunkerque fonctionne mieux que je ne l'imaginai à l'origine, elle a tendance parfois à faire de l'auto-allumage, et c'est ça aussi le monde associatif. Quand ça va dans le sens souhaité tout va bien, mais l'auto-allumage peut avoir quelques effets collatéraux qui reviennent en boomerang, et l'on se demande ce que l'on a mis en place. Mais, quoi qu'il en soit, les Maisons de la vie associative sont une sacrée réussite.

Quid du statut associatif européen ?

Jérôme Hesse, directeur de la Maison des associations de Lille

Le dossier de statut associatif européen est bloqué depuis plusieurs années, le Comité des régions peut-il aider à le faire avancer ?

Michel Delebarre

Y a-t-il besoin d'un statut associatif européen ?

Réfléchissons un peu. Je serais "pour" s'il tient sur une demie page. Or il existe de bons esprits qui vont en rédiger 10 pages. Et si ce statut oblige les associations à passer toutes dans le même moule, je n'y crois pas du tout. Il faut sans doute mettre par écrit quelques

références communes, les réseaux peuvent s'expliquer là-dessus, il faut des exigences démocratiques, etc., mais il ne faut pas inventer un carcan.

Cela étant, j'ai beaucoup travaillé sur l'apparition du statut de groupement européen des collectivités territoriales. Il y en a un sur le secteur de la métropole lilloise et un sur le dunkerquois (il concerne la communauté urbaine de Dunkerque et la province de Flandre occidentale). Maintenant qu'il existe, je m'aperçois du type de problèmes à régler : quand le siège est en France, employer des personnels belges est un casse-tête épouvantable.

frontières, pour avoir une gestion harmonisée sur le droit à la retraite, les congés, etc. Je suis assez favorable à ce que l'on travaille un statut, à condition qu'il soit vraiment léger.

Mais un statut européen pourrait résoudre des problèmes d'associations qui font des opérations transfrontalières, qui voudraient avoir du personnel de part et d'autre des

Il y a un domaine qui devrait être creusé un peu plus : il s'agit des coopératives. La première structure inscrite dans le droit européen, depuis 2003, et qui a réussi, est le



mouvement coopératif. Il faudrait se rapprocher du mouvement coopératif, qui historiquement n'est pas très éloigné ni des collectivités ni des associations, pour voir avec eux comment il est possible d'imaginer ce que pourrait être le statut européen d'association. Il faut toujours le faire dans la réalité, ceux qui sont reconnus au niveau européen ont des labels exclusifs. Il faut donc que le mouvement coopératif intègre le fait que les associations sont différentes des coopératives, mais il doit

être possible de cheminer ensemble, de s'inspirer de leur statut pour l'adapter aux associations. Le Comité des régions est très attentif à l'idée d'élaborer quelque chose avec les associations, mais c'est au Parlement européen qu'il faudrait essayer de vendre l'affaire, car le Parlement européen est colégislateur dans beaucoup de domaines et qu'il est possible d'y trouver des parlementaires d'envergure qui accepteraient de défendre l'idée.

La mise en réseau : comment ?

Comment, de manière pragmatique, un peu moins française et un peu plus européenne, la structure que vous animez peut nous aider à la mise en réseau avec les 27 pays ? Quels seraient les axes à emprunter ?

Michel Delebarre

Vous devez avoir des contacts avec un certain nombre de mouvements associatifs, je ne les connais pas, mais nous pouvons travailler ensemble pour les identifier. Je l'ai fait pour les Centres communaux d'action sociale (CCAS). Quand je présidais le Comité des régions, j'ai réuni à Bruxelles des CCAS venant de diverses régions européennes, mais pas de tous les pays, car ce n'est pas une obligation pour mettre en place une conférence, une coordination européenne.

Si vous décidiez d'avoir ce cheminement, si vous avez des relations avec des mouvements associatifs analogues au vôtre, au moins dans 6 ou 7 pays (Espagne, Allemagne, Pologne, etc.), le Comité des régions pourrait vous accueillir. Cela aurait au moins l'avantage de vous mettre à disposition l'interprétariat (et vous savez que les seuls patrons, les vrais acteurs de l'Union européenne, ce sont les interprètes et les traducteurs). Si, dans les prochains mois, vous vouliez tenir une assemblée constitutive, nous pourrions inviter des représentants du Comité des régions concernés.

Un statut de groupement ?

Alain Détolle, revue Association mode d'emploi

Un statut de regroupement, de fédération, ne serait-il pas plus intéressant à mettre en œuvre ? Statut qui permettrait de définir un certain nombre de principes de communication

avec la Commission européenne. Ce serait peut-être plus « aisé », et plus efficace en ce qui concerne la représentation de mouvements associatifs de pays européens.

Michel Delebarre

Je vous ai montré ma réticence à l'idée de statut, car je crains toujours le statut/carcan, qui implique l'obligation d'être parfaitement dans les normes, les règles, d'autant plus que

le monde associatif est d'une diversité considérable.

Je peux essayer de voir, peut-être avec la Direction régionale qui s'occupe de l'emploi et des affaires sociales, les types d'associations, de réseaux associatifs avec lesquels elle est



déjà en contact. Parce que le problème que vous venez de poser est de savoir dans quels réseaux vous intégrer, quitte ensuite à essayer de les influencer. Quels sont les réseaux reconnus et au sein desquels, ce que vous représentez, ce que vous souhaitez représenter, pourrait facilement s'intégrer ? Le regroupement européen des CCAS, a trouvé un lien avec la Direction générale qui s'occupe du champ social. Il faudrait que je voie quels sont les réseaux associatifs qui ont déjà pignon sur rue à Bruxelles, et peut-être des accroches avec la Commission, vous en informer, et vous verrez avec qui vous pouvez essayer de vous associer.

Cette structure existe : c'est ESAN qui est membre du Conseil de l'Europe. Ce réseau

peut faire circuler l'information : informer les associations des financements européens, et relayer les informations des associations et leurs activités vers le conseil de l'Europe ;

mettre en place des échanges entre structures de différents pays.

Je suis d'accord, mais le RNMA a, au moins, comme caractéristique de représenter toutes sortes d'associations, dont beaucoup ont peu d'autonomie. Le RNMA a une approche originale, qui est la mise en commun de moyens, de rencontres, de confrontations. Il faudrait regarder si l'équivalent de ce réseau existe dans d'autres pays ; c'est peut-être un angle d'attaque pour rejoindre un réseau plus important qui existerait, mais il vous faudrait conserver votre identité dans ce réseau.

Car dans ce réseau global, le RNMA apporterait certaines choses, ce n'est pas un regroupement d'associations sociales ou d'autres types, mais un regroupement d'associations protéiformes qui trouvent au RNMA un niveau de service et pourraient avoir le même type de comportement que ce soit dans une agglomération ou dans un contexte rural. Mais, effectivement, il faut s'inscrire dans un réseau existant qui respectera l'identité de votre mouvement.

Jean-Philippe Vanzeveren, Maison des associations de Tourcoing

Daniel Zielinski, délégué général de l'UNCCAS, qui interviendra dans la suite des rencontres, pourrait nous aider, car en 1994 il a été président du Centre européen de la vie associative qui représentait alors 18 pays. Il doit y avoir d'autres personnes telles que lui sur lesquelles nous pourrions nous appuyer.

Luc De Backer

45 % des associations ne se retrouvent pas dans les réseaux fédéraux. Nous avons intérêt à nous poser la question, et à trouver des réponses, qui transcendent les hésitations, les doutes ou les timidités que nous avons pu avoir depuis un certain temps. Si nous voulons être efficaces, nous devons nous lancer délibérément dans cette opération de reconnaissance du tissu associatif.

Le Réseau ESAN

Daniel Lemang

Michel Delebarre parlait de combat, et je le rejoins dans ce combat pour la reconnaissance. Je vais prendre en exemple ESAN : ce réseau social regroupe théoriquement plusieurs milliers d'associations, dans la réalité il n'y en a que 65 dont 21 cotisent. 17 pays sont représentés dans ce réseau européen qui est censé associer toutes les structures sociales et pourtant il est confronté à un sérieux problème. ESAN est membre du conseil de l'Europe. Aujourd'hui ESAN est dans une impasse financière. Il a été précisé auparavant que ce réseau avait 2 salariés de haut niveau de formation, car la Commission européenne l'imposait pour répondre à des appels à projets, c'est en effet dans le



cadre de la réponse des appels à projets qu'il y a des financements. Les deux salariés vont être licenciés malgré leurs contacts très forts avec l'Europe, puisqu'ils sont constamment auprès des instances européennes pour obtenir des informations et faire connaître les projets.

C'est un combat financier : il faut trouver le moyen de faire vivre une association qui fédère un réseau qui a besoin de salariés. Il y a peut-être un moyen de développer différemment le réseau associatif en Europe, c'est-à-dire sans permanents, mais à ce moment-là il ne sera plus possible d'accéder aux projets européens et d'intervenir directement auprès des instances européennes.

Luc de Backer

Nous comprenons parfaitement ce que Michel Delebarre a dit à propos du lobbying. Mais nous ne sommes ni des pétroliers ni des betteraviers, et nous n'avons pas l'assise financière de ce genre de groupements professionnels qui peuvent payer au quotidien des professionnels, des juristes, etc. auprès de la Commission européenne. Le tissu associatif souffre de cette pénurie de moyens.

Daniel Lemang

L'association que je préside fait partie d'ESAN, ce réseau qui est en train de mourir car il va devoir licencier ses 2 salariés, bien placés à Lille et à Bruxelles. À sa naissance, ESAN a pu décrocher des projets, ce qui a permis à la structure de fonctionner. Mais depuis 2 ans les appels à projets sont tellement complexes, nécessitent l'implication de tant de pays, que le réseau se retrouve avec 110 000 € de déficit. L'une des questions que nous nous sommes posées était : « *demandons-nous le dépôt de bilan ou pas ?* »

Ma réponse est d'attendre car il ne faut pas perdre ce réseau. Il est en cours de construction depuis des années, il a établi de nombreux relais, il existe, même si nous ne sommes pas assez nombreux, même si nous ne pesons pas suffisamment, même si aujourd'hui nous ne sommes pas dans les structures de négociation.

De mon point de vue, l'erreur commise est que ce réseau a fonctionné comme une entreprise privée qui répond à des appels d'offres : le jour il y a plus d'appels d'offres, la structure ne peut plus fonctionner. Nous étions dans une logique économique classique, sans fonds de commerce.

Par rapport au monde associatif il faut savoir si ESAN a une utilité sociale et s'il faut obtenir des financements pour cette utilité sociale et quels seraient les projets pris en charge.

Si nous ne faisons que réaliser des projets, s'ils s'arrêtent, l'association s'arrête aussi. Il faut trouver des moyens, c'est un combat que nous aurons avec nos financeurs, mais sommes-nous l'un des acteurs de la cohésion sociale du territoire ? Si oui, il faut qu'ESAN existe, même si à un moment donné elle perd une manche car sa situation est totalement liée à l'obtention d'un marché.

C'est le rapport aux collectivités qui doit évoluer à tous les échelons de présence des associations dans les projets : territoires, agglomérations, départements, etc. Il en est de même pour ESAN : tant que la commission européenne ne le reconnaîtra pas comme un réseau utile, nécessaire, à la première perte d'un appel à projets, il perdra ses salariés, et en l'absence de salariés il ne sera pas possible de communiquer, de densifier le réseau, de répondre aux appels d'offres.

Il y a une nouvelle façon de faire à inventer, Michel Delebarre a proposé des pistes.

Un réseau pour quoi faire ?

Mohamed Boudgezda, Maison des associations de Tourcoing

En ce qui concerne les réseaux, la question la plus importante est : « Un réseau pour quoi faire ? ».



Un responsable d'association avec des salariés, passe son temps à courir après les financements (et quand il y a une multitude de financeurs, chacun à sa logique), il s'éloigne de plus en plus de ses missions premières qui sont pour des acteurs de proximité d'être en lien avec les habitants, avec les acteurs associatifs (petites et moyennes associations).

Pourtant notre Maison bénéficie d'un financement européen (programme transfrontalier avec la Belgique), mais devons-nous être en réseau avec d'autres structures européennes, il faut connaître la plus-value en termes de projets, de pratiques associatives. Comment échanger des pratiques associatives, comment intégrer les jeunes générations à la réflexion, à une Europe de citoyens ? Ce qui intéresse un citoyen associatif, c'est de construire l'Europe des

citoyens. Effectivement il faut des moyens financiers pour fonctionner, mais il ne faut pas partir dans le seul esprit d'aller chercher des financements, de créer des postes, etc.

Comment faire pour sortir de cette situation ?

Luc de Backer

Cette question est vraie au niveau européen, mais elle est vraie à tous les niveaux de collectivités, la situation est la même pour les collectivités territoriales locales qui positionnent les associations comme prestataires sur des appels d'offres, appels à projets, etc. De moins en moins de subventions existent, or c'est ce mode de financement qui reconnaît le fait associatif pour lui-même.

Comment faire pour sortir de cette évolution, est-elle fatale ? Faut-il courber l'échine en temps de libéralisme ambiant, libéralisme qui prévoit tout un cortège de dossiers de plus en plus complexes, d'évaluations de plus en plus compliquées, et de précarité pour les associations ? Est-ce ce qui s'impose ou, notamment dans le cadre européen, est-il possible d'imaginer une reconnaissance du fait associatif ou des réseaux associatifs locaux pour ce qu'ils sont et non pas ce qu'ils font ?

Daniel Lemang a raison, lorsqu'il y a échec il ne faut pas dissoudre une association. Par contre, c'est au niveau des territoires qu'il faut avoir des personnes capables d'obtenir des fonds européens. C'est ce qui commence à s'organiser à Dunkerque, à la Maison de l'Europe. Ce n'est pas à ESAN de porter les dossiers européens ; il peut en proposer, mais il doit faire appel à des personnes capables de faire ce travail pour tout le monde. L'essentiel est que les territoires se dotent d'équipes capables de faire ce travail.

Carole Orchamp

En ce qui concerne la problématique du financement, depuis fin 2009 - début 2010, avec le démarrage de la crise au niveau européen, à travers la *Social Economy Europ*, organisation qui

Daniel Lemang

Effectivement il y a cette frontière public/privé. Cette question se pose constamment dans une Europe libérale. Entrer dans une logique d'appels d'offres, c'est entrer dans une logique économique souvent libérale, et c'est là que les associatifs risquent de perdre leur âme. Si un président d'association s'épuise à chercher des financements, il perd sa raison d'être.

Nous partageons tous ce souci d'Europe de citoyenneté, d'Europe sociale, hélas actuellement c'est un autre type d'Europe et de société qui prévaut. Pour reprendre l'exemple d'ESAN, c'est la logique d'appels d'offres qui a fait tomber ce réseau. Il faut effectivement faire reconnaître le monde associatif, pas simplement comme un monde de prestataires de services, car il est au-delà de ça, même si parfois nous répondons à des appels d'offres qui correspondent aux projets associatifs.



représente les organisations de l'économie sociale, nous avons pu prendre le devant, relancer un débat, notamment sur les financements, et moins sur des logiques de marchés publics, et notamment d'appels de fonds.

J'aurais aimé savoir où en étaient ces négociations, car il s'agit de vraies négociations, pas seulement sur le champ associatif, mais aussi sur le champ des mutuelles et des coopératives, etc. Dans quelle mesure, au niveau des réseaux tels que le nôtre, et avec les autres têtes de réseau, pouvons-nous influencer, faire remonter de l'information auprès de cette organisation ?

Luc de Backer

Nous n'allons pas répondre à la première partie de la question, car c'est une question très pointue, sur laquelle Daniel Zielinski, reviendra peut-être, car il œuvre dans la construction de ces réseaux au niveau européen depuis presque une quinzaine d'années, et il est actuellement secrétaire général de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Les territoires doivent s'organiser

Daniel Lemang

Les territoires doivent effectivement s'organiser. Les observatoires créés à Dunkerque et dans d'autres villes, montrent que la première chose est de regarder ce qui compose la nébuleuse associative. Il y a 1 000 associations sur l'agglomération de Dunkerque avec un budget de 22 millions d'euros. Nous avons tous des relations presque individuelles avec chacune des associations, nous avons la Maison de la vie associative qui les regroupe, qui doit nous aider à voir plus clair sur la nature des associations, la nature de leur intervention sur le territoire, leur rôle dans l'approche d'un quartier, c'est un travail qui nous est encore nécessaire.

Quel est le mode de fonctionnement ? Toutes les associations ne sont pas correctement gérées ; certaines ont des présidents à vie et d'autres ont un fonctionnement parfaitement démocratique. Il faut pouvoir se dire les choses, il faudrait presque donner un label « développement durable » aux associations, élaborer des cahiers des charges qui permettraient de reconnaître les associations qui ont une bonne gouvernance. Il faut faire le ménage, non pas pour écarter les unes ou les autres, mais pour être plus clair, plus visible.

S'il y a un problème de gestion, c'est souvent parce que les responsables ne sont pas correctement formés. Le problème de formation, de qualification est fondamental : nous ne sommes pas formés pour monter des projets européens. Pour le devenir, il faut créer sur un territoire donné, une plate-forme de services qui intègre les collectivités et l'ensemble des services. Cette plate-forme devrait avoir un portail d'entrée pour le monde associatif et un autre pour les autres acteurs. Elle permettrait d'accéder aux fonds européens et éviterait que toutes les associations cherchent à se doter de compétences spécifiques à la réponse aux appels d'offre, compétences qui n'entrent en jeu que ponctuellement, lors d'une réponse à un appel d'offres européen. Si un territoire, une agglomération se dotait d'une telle plate-forme de service, elle proposerait cet outil au monde associatif qui, ainsi, ne perdrait pas son âme.

le monde associatif
représente une force
économique importante

Il est dans l'économie, mais comme il n'est pas dans l'économie marchande, il a tendance à être oublié dans le PIB. Le monde associatif représente quelques millions d'emplois, une force de travail considérable, à laquelle s'ajoute celle du bénévolat : cette revendication doit être portée, c'est un capital social. Cette présence, cette force dans le domaine économique ne sont pas suffisamment reconnues. Nous ne sommes pas audibles, combien



d'associations d'insertion vont tomber demain à cause de la fin du FSE ? Il n'est pas possible de taire les difficultés des associations, donc il faut pouvoir monter en scène.

À propos d'effets médiatiques, il ne faut pas laisser les journalistes s'emparer de spectaculaire un jour et le lendemain oublier qu'une association n'a pas pu boucler son budget. Il faut que les choses soient transparentes, le rôle des réseaux locaux est de montrer à quel point telle ou telle association est en difficulté, et pour quelles raisons.

En résumé :

- il faut mettre en évidence et valoriser le travail des associations dans les projets des territoires et les projets de cohésion sociale ; le monde associatif doit trouver sa place. S'il est reconnu, il accèdera à divers niveaux territoriaux puisqu'il n'est pas possible d'accéder à l'Europe sans être reconnu comme de vrais acteurs dans la cohésion sociale. Et les intermédiaires ne sont pas suffisamment reconnus comme de réels acteurs du développement social ;

- il faut se réorganiser ; il existe de petites associations de proximité et des associations moyennes, elles n'ont pas les mêmes problèmes ; il faut qualifier les acteurs pour aider les Maisons des associations dans leur rôle ;

- la formation des acteurs est indispensable ; là encore les Maisons des associations ont un rôle important à jouer ;

- il faut défendre la place de l'économie sociale et solidaire, être davantage reconnu, y compris dans le fonctionnement des territoires ; la vie démocratique en France et en Europe est en pleine évolution. En une quinzaine d'années, la capacité des individus à trouver des ressorts de développement (mobilité, capacité d'expression et de revendication, compétences personnelles) a complètement changé : nous avons une puissance individuelle beaucoup plus forte, des collectifs et le monde associatif ont changé de nature. Or le rapport institutionnel n'a pas évolué pour autant. Il faut être combatif, offensif, s'organiser. En ce sens, le rôle du RNMA est majeur. Il existe un point d'appui pour accéder à des niveaux territoriaux supérieurs, il n'est pas possible de rester isolés, de se contenter d'autosatisfaction. Il y va d'une véritable démocratie.

Il faut faire évoluer ce rapport institutionnel des individus et des collectifs par rapport aux collectivités territoriales, à l'État et à l'Europe.

Actualiser le projet des Maisons des associations et du RNMA

Henri Busnel

Quand on écoute Daniel Lemang, on entend à la fois un élu de collectivités territoriales de première importance, et en même temps un acteur associatif très engagé. Son discours est d'autant plus important qu'il assume totalement ces deux postures.

Ce qui se dit ce matin est vraiment très important pour le RNMA. Michel Delebarre nous a dit clairement qu'il était prêt à aider les Maisons des associations à évoluer vers un nouveau positionnement.

Nos Maisons sont très souvent définies comme des structures de ressources et de services, de mise en synergie. Nous avons déjà beaucoup évolué sur ces points qui sont les deux piliers de notre réseau. Nous avons maintenant de nouveaux outillages, de nouveaux sujets de réflexion, des groupes de mutualisation au sein du réseau. Il faut les activer davantage.



Les observatoires ont été cités à plusieurs reprises ce matin. Ils sont un outil maintenant opérationnel qui peut s'étendre pour nous apprendre à redécouvrir non seulement le secteur associatif, mais aussi nos territoires. Le discours de la reconnaissance ne suffit pas ; il faut qu'il s'appuie sur une vraie connaissance. Il y a une véritable montée en charge les observatoires et il faut que ceux qui ont franchi les premières étapes produisent des questions, de la connaissance collective sur le secteur associatif. Il faut s'associer aux forces vives locales, par exemple les agences d'urbanisme, les universités ; tous ceux qui peuvent nous aider à produire cette connaissance sont forcément les bienvenus. Ce qui fera la différence entre notre action passée et notre action future sera la façon dont nous allons utiliser notre matière grise.

Par ailleurs, il faut poursuivre la réflexion sur l'utilité sociale du monde associatif. Toutes les réflexions sur l'intérêt général, et tous les outils que nous allons fabriquer pour aider à la réflexion, seront importants. Parmi nos outils, les formations que nous allons faire en direction du secteur associatif, mais aussi des partenaires du secteur associatif que sont les élus, les responsables de services, pour mener des réflexions communes, nous permettront de nous repositionner.

Pour alimenter et donner de l'impact à nos deux fonctions de base de ressources et de synergies, nous avons à développer un troisième niveau, qui est la construction d'une expertise du sens. Une expertise qui nous permette de prendre en charge la réalité d'un territoire, et de contribuer à sa transformation. Il y a un pari à gagner avec les militants de base..

Luc de Backer

Tout au long de la journée, nous allons avoir 3 niveaux d'interrogations.

Quelles évolutions aujourd'hui pour les associations ? Comment peuvent-elles entrer dans les problématiques soulevées par Daniel Lemang et Michel Delebarre, dans les projets de territoire, et dans cette dimension de cohésion sociale ? Comment aider les associations à s'organiser, à se qualifier, à mutualiser les compétences ? Comment aider à la reconnaissance des associations dans des partenariats divers, à différents niveaux des territorialités ?

Ces questions s'adressent aux associations. Mais quel est le rôle des Maisons des associations comme interface entre associations et collectivités, pour développer un projet territorial de cohésion sociale. Si nous ne le faisons pas, qui le fera ? Comment les Maisons des associations peuvent-elles aider les associations à s'organiser, à se rassembler, à mutualiser ? Comment faire pour que les petites et moyennes associations non fédérées, avec lesquelles nous travaillons le plus, trouvent dans les Maisons des

associations ce lieu fédérateur et rassembleur ? Est-ce que notre projet de

Maison des associations va jusqu'à aider au rassemblement et à l'émergence d'un projet collectif sur un territoire ? Si nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Le troisième niveau est d'aider à la reconnaissance des associations, à la parole des associations, au portage de cette parole dans les partenariats de l'économie sociale, mais aussi dans les partenariats politiques des différents niveaux de collectivités territoriales. Cette parole, ce portage de parole, cet effet caisse de résonance, si nous, Maison des associations, nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Ces 3 questions percutent nos Maisons des associations et nous interpellent très fortement sur leurs projets : nos Maisons sont-elles des plates-formes de services ou vont-elles beaucoup plus loin dans l'aide à la structuration du tissu associatif, dans une démarche de citoyenneté et de démocratie locale ? Après les associations, et les Maisons des associations, vient le réseau. Quel est le rôle du RNMA, quel est son projet ? Il se construit petit à petit : comment le réseau entend et se positionne dans des projets des territoires locaux, régionaux, nationaux, européens d'aujourd'hui ? Comment le réseau



est un lieu d'organisation de la réalité associative non fédérée, à côté de nos amis de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) qui portent la parole légitime des fédérations, des grandes structures rassemblées.

Est-ce que le RNMA a quelque chose à dire au nom de nos associations de terrain et comment porte-t-il cette parole, ou comment aide-t-il au portage de la parole ? Quelle place prenons-nous en tant que réseau, de manière très offensive, dans les partenariats nationaux ou européens de l'économie sociale et dans les débats qui sont portés par les collectivités à

tous les niveaux de territorialités ? Nous nous rendons compte que les questions d'aujourd'hui percutent directement la notion de nos projets. Quels sont les projets de nos associations ? Nous devons nous poser à nouveau la question du sens, du lien social et de l'utilité selon le territoire. Nous ne devons plus fonctionner entre copains, nous devons faire la preuve de notre utilité sur le territoire : est-ce que les Maisons des associations oseront se donner un projet autonome d'aide et de soutien aux associations ? Le projet du RNMA a besoin de continuer à s'actualiser.



Daniel Zielinski "Là où le combat commence"

délégué général de l'UNCCAS



Secrétaire général de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS). Il est aussi un expert de l'Europe car il a été directeur de l'Académie européenne à Lille. Daniel Zielinski travaille souvent avec le milieu associatif, en particulier avec la Maison des associations de Tourcoing.

Les Centres communaux et intercommunaux d'action (CCAS) sont un modèle au niveau européen car il n'existe pas ailleurs qu'en France : dans les CCAS les administrateurs sont pour moitié des élus et pour moitié des représentants de la vie associative. Chacun a une voix pour décider de la politique qui sera mise en place par l'établissement public qu'est le CCAS, pour une commune, en matière d'action sociale. Il y a déjà une démarche intégrée, ce qui est très intéressant et très original. Les CCAS sont donc extrêmement concernés par les sujets qui vont être présentés.

Quelques mots sur le cadre européen

commençons par définir le vocabulaire...

Il faut commencer par définir le vocabulaire utilisé, afin de comprendre le langage européen pour aborder deux thématiques qui concernent autant associations que collectivités. En France, il est question de « loi », alors que ce terme n'existe pas dans le vocabulaire européen. D'autres termes s'appliquent qui pourraient lui correspondre ; il s'agit de : règlement, directive, recommandation ou avis (en allant du plus au moins contraignant) :

- le règlement s'applique directement et tel quel dans l'ensemble des réglementations nationales. C'est le plus contraignant, il est immédiat.
- la directive s'applique avec un « délai d'application », et surtout les états ont le choix des moyens, ils ont même une certaine latitude pour l'appliquer. Selon les pays, une directive peut s'appliquer de façon légèrement différente mais il n'est pas possible d'en toucher le fond. En ce qui concerne les services sociaux, une directive s'applique de manière tout à fait différente selon les états membres.
- recommandations et avis ne sont pas contraignants.

l'élaboration de directives

En deuxième lieu, plusieurs partenaires interviennent pour élaborer des directives. Ce sont : la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne qui regroupe chefs d'états ou ministres, le Parlement européen qui est censé représenter directement les citoyens. Il y a effectivement un jeu : suivant les domaines, le Parlement européen sera plus ou moins associé à l'élaboration d'une directive. Il apparaît donc un problème démocratique, car pour certains domaines qui sont classés exclusivement du rôle de la

Commission européenne, une directive peut ne pas passer par le Parlement européen. Malheureusement, le Parlement n'a pas pu s'exprimer pour certaines directives, or c'est un allié objectif pour nous, ce fut le cas pour les directives dont nous allons parler.

Plusieurs directives sont parues : l'harmonisation des droits d'auteur, la directive « Oiseaux », la directive sur la santé du travailleur, sur la santé au travail, et bien sûr la directive « Services », dite directive Bolkestein.



Lorsqu'il était commissaire européen M. Bolkestein a travaillé sur ce texte, qui ensuite a été passé par la moulinette entre autres de la Commission européenne, un peu du Parlement européen et il est devenu la directive « Services ». Elle a trait aux libertés d'établissement des prestataires de service, c'est-à-dire en grande partie à la construction de l'Union européenne.

L'Union européenne ne peut pas tout faire, elle ne peut travailler que dans le cadre de ses

services ou services sociaux ?

Comme il n'y a pas de réflexion sur les services sociaux au sens large, les services sociaux n'existent pas pour la Commission européenne. Il existe des « services, un point c'est tout » et les services sociaux sont assimilés aux autres services.

Afin de supprimer les entraves au grand marché intérieur, qu'est-ce qui empêche de généraliser les services dans tous les pays ? Qu'y aurait-il comme entraves pour qu'un service ne puisse pas être réalisé par une société belge, polonaise, lituanienne sur le territoire français ? C'est là que le bât commence à blesser sérieusement. Déjà pour nous il est difficile de considérer que les services sociaux fassent partie des services quels qu'ils soient, mais de plus le « service social » n'existe pas aux yeux de l'Union

là où le combat commence...

Mais qui dit recommandation, autorisation, implique que n'importe qui ne pourra pas les avoir : ceci est donc considéré comme une entrave à la libre circulation des services dans le marché intérieur. C'est là que le combat va commencer, qu'il a commencé en ce qui concerne les CCAS. Nous avons un public cible en grande précarité, un public dont les problèmes méritent une attention particulière, une priorité de notre part. Nous allons chercher à garantir que l'accès à nos services soit le plus qualitatif possible. D'un pays à l'autre, il y aura effectivement des autorisations différentes, des agréments différents, des diplômes spécifiques, des interventions partenaires/financeurs diverses et nous allons aborder l'application de la directive « Services ».

Il y a également une règle européenne en termes de financement public qui entre dans le même ordre d'idées. Puisque nous ne voulons pas d'entraves à la libre circulation des services quels qu'ils soient, nous ne voulons pas que la concurrence soit faussée. Alors, si une collectivité locale finance d'une certaine façon un service fourni par une association et d'une autre le même service fourni par une entreprise, la concurrence est faussée.

traités. Or en matière de questions sociales, en un sens très large, les états n'ont pas voulu que l'Union européenne intervienne, elle n'a pas une compétence pleine et entière sur ces sujets, pas plus que la Commission ou le Parlement, car ce n'est inscrit dans aucun traité. Et, de plus, l'une des grandes tâches assignées à l'Union européenne a été de favoriser la libre circulation des services, des produits, dans ce que l'on appelle le marché intérieur.

européenne, c'est un vocable « non juridique ».

Dans le domaine social pour des collectivités territoriales, vous savez qu'une assistante maternelle ne fait pas ce qu'elle veut ; lorsque l'on garde ou accueille des enfants, lorsque l'on fait un service d'aide à domicile pour les personnes âgées, il faut avoir une qualification. Pour être autorisé à rentrer au domicile de personnes fragiles, il faut avoir des autorisations, des agréments. Pour mettre en place des services sociaux auprès du public « fragile » (petits enfants, handicapés, personnes âgées), il y aura des conditions de professionnalisation, des conditions de réalisation du service pour s'assurer d'une certaine qualité, pour avoir un minimum de garanties, vis-à-vis de parents ou de proches de ces personnes.



Donc, toujours en vertu du respect du marché intérieur, la Commission européenne a mis en place une règle, qui est de vérifier s'il y a un traitement équitable pour tous les partenaires, par rapport à un service donné.

La Commission européenne ne voit pas pourquoi une association aurait telle subvention pour réaliser tel service, alors que telle entreprise privée n'en bénéficierait pas. C'est une entrave à la concurrence, donc le règlement sur les financements publics va s'appliquer, c'est le règlement sur les « aides d'État ».

Dans le vocabulaire européen le terme « État » ne signifie pas État, il signifie toute autorité publique, collectivité publique locale, collectivité territoriale, etc. Voici posées les 2 problématiques majeures sur lesquels nous allons travailler, et voir s'il existe des perspectives positives.

Règles européennes en matière de financement publics ou d'aides d'État

les mêmes règles pour tous

En matière de subventions et avec des conditions de transparence, il faudrait avoir des règles de financement qui soient les mêmes pour tous. En fait, la réglementation européenne interdit les aides publiques à des opérateurs de services, dès lors que ces aides financières ne bénéficient pas de manière égale à l'ensemble des opérateurs publics ou privés proposant le même type de service. Il ne faut pas se contenter de cette définition générale, car il faudra nous justifier de certaines activités, aussi bien en ce qui concerne l'aide financière qui ne serait pas la même entre privé et public, et en même temps en ce qui concerne le « même type de services ».

Aujourd'hui, comment sont régies les relations entre collectivités et associations ? Une majorité d'entre elles sont subventionnées par les collectivités, dans une logique de contribution à un intérêt général. Une minorité de collectivités publiques, même s'il y en a de plus en plus dans le domaine social qui concernait les CCAS, font des appels à marchés, elles rentrent dans une logique de marché (lors de la mise en place du revenu de solidarité active, un certain nombre de conseils généraux ont fait des appels à marchés publics).

Quels partenaires associatifs ou publics pourraient assurer l'accompagnement ? Il est tout à fait possible de faire appel à une entreprise, n'importe qui pouvant se présenter. Cette logique risquait d'être une logique à sens unique, et pour les conseils généraux c'était aussi une logique de coût, et non de qualité et de cahiers des charges. Or une minorité d'associations répond à des marchés publics, donc à part des dérogations qui sont possibles et cela est très intéressant pour nous, obtenir des financements devient très difficile.

le mandatement par les collectivités

L'interrogation est de savoir s'il est possible de « se prévaloir d'un mandatement ». Car la réglementation européenne prévoit que l'autorité publique, l'État, etc. peuvent mandater un partenaire associatif, sous réserve de modalités de calcul du prix. Cela voudrait dire que le mandatement soit considéré comme une obligation d'accomplir un service public.

Le mandatement, dans la réglementation des aides d'État, va devoir passer par une convention ; mais, d'ores et déjà, les CCAS, qui financent beaucoup d'associations, ne pourront plus financer la vie associative comme avant : la subvention n'existe plus, la Commission européenne ne parle pas de subventions, elle parle de mandatement, de conventionnement, et de règles d'application des aides de l'État.



Le vocable va devenir extrêmement important, car derrière les mots il y a des concepts d'origine. Nous sommes toujours dans le domaine du marché intérieur qui n'a pas de sensibilité dans le domaine du social. Désormais les CCAS vont devoir mandater les associations dans un cadre strict avec des coûts de prestations calibrés.

Dans un mandatement il y a :

- activité de nature « service public », tâches précises et durée précise ;
- la nature d'éventuels droits exclusifs conférés à cette structure ;
- et surtout le paramètre de calcul de contrôle et de révision de la compensation ; la compensation étant le prix, votre service aura désormais un prix qui sera mesuré, expliqué ; c'est une forme de prestation ce qui signifie que les subventions d'équilibre sont terminées, puisque le « vrai coût » aura été calculé pour le service pour lequel vous aurez été mandaté.

Désormais vous devrez, en tant qu'association, signer une convention avec un partenaire (Conseil général, Ville, CCAS, Conseil régional), dans l'optique de réaliser une mission qui vous a été mandatée. Ce sera une « obligation de faire » par le Conseil général, la Ville, etc. : « vous serez en charge de... et le prix en sera... ».

exclure certains services de la directive ?

Voici le cadre posé. Cela veut dire concrètement, par exemple, que le conseil municipal de Tourcoing et certains conseils généraux ont pris la décision d'exclure certains services de la directive « Services » pour sauver les meubles. Ce faisant, ils dérogent à la règle européenne et leur décision n'a aucune validité juridique, elle n'est absolument pas opposable juridiquement.

Politiquement, il était intéressant de marquer le coup, de dire ce n'est pas comme cela que nous concevons le partenariat collectivités locales/associations. En ce qui concerne les CCAS, nous devons travailler à un projet de conventionnement, s'adresser à l'ensemble des CCAS de France et aux collectivités locales qui voudraient travailler avec la vie associative.

Dans ce domaine, nous travaillons déjà avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et des partenaires qui sont la Direction générale de cohésion sociale, le Secrétariat général aux affaires européennes et Bercy. Pourquoi Bercy ? Parce que la directive sur le marché intérieur de la libre circulation des entraves à la concurrence, relève de Bercy. Or les interlocuteurs de Bercy que j'ai pu avoir sur la directive « Services » ou sur l'application des règlements sur les aides d'État ne connaissaient absolument rien de ce que vous faites ou de ce que nous faisons. Ils n'étaient là que pour appliquer une réglementation européenne, puisqu'ils sont les courroies de transmission de la réglementation européenne. Nous avons donc un problème d'interlocuteurs : le marché intérieur, c'est l'économie, c'est donc Bercy qui s'en occupe.

Par rapport à ces aides d'État :

- faudrait-il généraliser la pratique du mandatement pour toute subvention même modeste ? Le pire serait d'attendre qu'un groupe de travail se mette en place ou que Bercy mette en place une convention type, car un mandatement serait vraiment très lourd pour une subvention modeste ;
- est-ce qu'un CCAS ou une commune pourraient avoir une délibération globale pour mandater l'ensemble des opérateurs associatifs ?
- ensuite, comment passer le message et travailler dès à présent avec des collectivités locales, des Conseils généraux qui ont déjà délibéré ?

La réglementation sur les aides d'État a également été travaillée à partir d'une jurisprudence de l'Union européenne. Il y a eu l'arrêt « Altmark », 2 commissaires européens ont travaillé la réglementation sur les aides d'État, M. Monti et Mme Kroes, et l'on entend parler du « paquet Monti-



Kroes ». « Paquet » car il y a plusieurs textes, plusieurs objectifs, mais le mot « paquet » en tant que tel n'a pas de sens particulier.

Transposition de la directive « Services »

un peu d'histoire

La directive « Services » a pour but de favoriser la libre circulation de tous les services au niveau européen. Comme il n'y a pas de réflexion sociale, etc., la notion de service social d'intérêt général n'existe pas dans le vocabulaire européen, le mot « service public » n'existe pas, on parle de services d'intérêt général, ou de services d'intérêt économique général quand il s'agit de télécommunications et de transport, mais il n'existe pas de « services sociaux d'intérêt général », or notre action rentre dans cette catégorie.

Cette directive a mis généralement 2 ans avant d'être appliquée dans les pays, car nous sommes mal équipés pour être en veille par rapport à l'actualité européenne. Les Français

ont crié dans la rue après la directive Bolkestein, mais elle a été adoptée par les états membres en 2006, personne ne s'en était alarmé depuis. Pour information, la ville de Clermont-Ferrand donne une subvention d'équilibre, pour son propre service d'aide à domicile de 390 000 € par an ; si elle n'a plus le droit de le faire, que va-t-il se passer ?

Nous sommes en libre concurrence entre toutes les sociétés de services, or une société s'implante là où il y a un marché. Le marché sera celui des personnes solvables, il reste les personnes insolvables dont nous avons bien souvent à nous occuper ; le problème est que la directive s'applique à tous.

l'interprétation de la directive par la France

Comment la France a-t-elle interprété la directive « Services » ? Ce sont les services de Bercy qui ont travaillé sur cette directive avec le Service général aux affaires européennes, très peu la Direction générale de la cohésion sociale. Conclusion : ils ont regardé de façon très administrative quels sont les dispositifs anticoncurrentiels ; ils ont examiné de façon très technocratique les autorisations, les agréments pour ouvrir un service d'aide à domicile, pour travailler auprès d'une crèche ou auprès des personnes en situation de handicap, pour faire de l'accompagnement du revenu de solidarité active.

Or c'est dans les agréments, les autorisations, qu'il est question des conditions qualitatives. Il y a donc eu un tableau technique. Si un service est inclus dans la directive « Services », cela signifie qu'il sera en libre concurrence ; s'il est exclu, il aura un traitement particulier.

Or, en France, tous les services à la petite enfance sont inclus dans la directive « Services », car n'importe qui peut les mettre en œuvre, de façon collective. Dans les services d'aide à domicile, qui sont déjà grandement mis à mal par les tarifs, le coût de la professionnalisation, les services qui sont autorisés par la loi du 2 janvier 2002 sont exclus, et tous ceux qui relèvent de la loi Borloo de 2005 sont inclus ; et les 2 lois ont été décortiquées.

La France aurait pu arbitrer ces textes de façon totalement différente

La conclusion est que nous avons dû décrypter, puis justifier que dans les CCAS, il n'y a pas un service qui dépend de la loi de 2002 et un autre de la loi de 2005. Le Danemark, l'Allemagne, la Belgique ont exclu les services à la personne et les services à la petite enfance. La Belgique a même exclu tous les services sociaux de la directive « Services », la France non : il y a eu des choix politiques. Nous avons rencontré le ministre, mais il est lui-même débordé par le côté technocratique et comme il s'agit d'un dossier interministériel c'est encore plus complexe. le risque : ne plus pouvoir innover



Les risques sont de ne plus innover, de ne plus répondre à la qualité. Si vous cherchez à innover, vous risquez de devoir répondre à des appels à projets donc il faudra surtout se baser sur les coûts. Auparavant, une commune ou un CCAS disait : « j'aimerais bien créer une maison de retraite ou un service d'aide à domicile ». Le projet était monté, une commission l'examinait, on dialoguait avec elle ; il était possible de créer, et l'État accompagnait (si on lui poussait un peu la main).

Depuis la loi créant les agences régionales de la santé (ARS), la commune ne peut plus décider de l'ouverture de maisons de retraite ; il y a un appel à projets, un appel d'offres et ce sont le Conseil général en lien avec l'ARS qui vont dire : « nous voulons créer une maison de retraite dans telle commune ».

le risque de la complication des montages financiers

Un autre risque important, pour des publics très fragiles qui nécessitent beaucoup d'accompagnement, pour des publics les moins solvables, est que nous devons aller à la recherche d'innombrables financements, ce qui est très compliqué. Le risque est de ne pas répondre correctement à l'appel à projets, mais de répondre au plus simple, au moins cher, et nous sommes alors loin de notre travail tel qu'il est aujourd'hui.

une prise de conscience

Il y a un mois s'est tenu, sous présidence belge, le troisième forum des services sociaux d'intérêt général (SSIG), il y a eu 15 recommandations (rares ont été les ministres des Affaires sociales qui ont autant poussé à une réelle politique sociale européenne que cette vice-ministre belge qui assurait alors la présidence). Déjà, ce qui a changé, c'est qu'à ce forum des SSIG étaient représentés la Commission européenne et les parlementaires européens. Ils ont déterminé qu'effectivement, la directive « Services » était trop rigide, trop « asymétrique » entre la réalité de ce que vivent les partenaires sociaux et la réglementation. Ils se posent « une série de questions sur la nature et la taille des prestataires, sur l'initiative associative, sur l'optique budgétaire, sur les déficiences économiques qui risquent de masquer l'horizon des objectifs sociaux et de s'y substituer ».

Il y a une prise de conscience, ce n'est pas totalement rassurant, mais dans ces 4 recommandations il y a quelques signes très positifs, et notamment « comment calculer un prix pour les associations ». On estime que le prix peut être calculé avec un petit « bénéfice », par contre la Commission européenne estime que ce sont des « surcompensations », que votre prix est trop cher par rapport à ce que proposerait la concurrence. La Commission européenne, le Parlement ont dit qu'il faudrait prendre en considération les critères sociaux, les valeurs sociales ajoutées, l'implication de la communauté, le volontariat, le réinvestissement dans l'infrastructure.

le traité de Lisbonne : une porte ouverte

Le deuxième volet positif est que le traité de Lisbonne est entré en vigueur en janvier 2010 et il contient des points intéressants. Pour la première fois, une définition très large est donnée, mais en même temps il est précisé qu'il faudra faire attention à la compatibilité entre services d'intérêt général, services d'intérêt économique général et les autres services.

C'est une porte ouverte pour que l'on puisse travailler, un jour, sur un texte particulier sur les services d'intérêt général, pour que l'on fasse reconnaître l'existence d'un service social d'intérêt général. Mais les 2 textes dont je vous ai parlé auparavant s'appliquent, notre combat est un peu d'arrière-garde.

Autre chose intéressante : plus jamais une mesure européenne ne pourra être prise sans une réflexion sur son impact social. C'est l'article 9 du traité de Lisbonne sur la transversalité : nous allons pouvoir faire un recours auprès de la Cour de justice de la Communauté européenne en partant du



fait que la directive « Services » est trop ouverte sur le « marché public », que l'impact social n'avait pas été bien analysé.

que le RNMA s'inscrive dans des réseaux européens !

Dernière chose pour vous : il existe des réseaux européens, et nous avons créé notre réseau. Il faudrait que le RNMA s'inscrive dans des réseaux européens, l'UNIOPS fait partie du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN pour *European anti-poverty network*) qui regroupe beaucoup d'ONG européennes.

Comme vous êtes un partenaire à part entière, cela serait intéressant que vous alliez les démarcher pour travailler ensemble, pour faire entendre votre voix au niveau national au travers des partenaires français d'EAPN, puis très rapidement, de défendre votre point de vue au sein de l'Union européenne.

Luc de Backer

Déjà, tous les intervenants de ce matin nous ont dit : « pour être efficaces, il faut entrer dans les réseaux européens ». Nous allons finir par l'entendre et le comprendre. Mais il est vrai que nous avons tout à faire, et que cela provoque une profonde réflexion dont notre réseau n'a pas fini de prendre la mesure.

En ce qui concerne l'impact de ces directives européennes sur le fonctionnement de nos associations, nous avons compris que tout ceci est une logique assez implacable, tout se tient, et que nous sommes au cœur du sujet. Cela suscite certainement beaucoup de questions.

est-il possible de revenir sur la directive services ?

Supposons qu'en 2012 nous changions de président et de gouvernement, sera-t-il possible que le nouveau gouvernement défasse ce qui a été fait ?

Daniel Zielinski

Non, nous aurions une bataille de retard, il faut s'intégrer à la prochaine bataille. Il aurait fallu se mobiliser beaucoup plus et beaucoup plus tôt. La directive « Services » a été mal inscrite, mal adoptée, mal accommodée par la France. Mais ce n'est pas tout à fait terminé, car encore récemment l'UNIOPS et l'UNCASS ont fait un courrier officiel à la Communauté européenne pour relever ce fait et nous voudrions exclure un certain nombre de services (services à la petite enfance et services d'aide à domicile), en prenant en compte des critères juridiques et techniques.

La déréglementation est en cours : jusqu'à maintenant une assistante maternelle pouvait garder 3 enfants mais comme il manque d'argent pour créer de nouveaux postes, on a dit « une assistante maternelle pourra accueillir 4 enfants » ; pourquoi pas plus demain ? Il est extrêmement important de garder de la qualité, et ne pas entrer dans une optique de déréglementation. Certaines associations en arrivent à penser qu'un peu plus de souplesse serait bénéfique : c'est un drôle de jeu, l'équilibre va être difficile à trouver.

La brèche est vraiment le traité de Lisbonne

Il faut s'inscrire via un groupe du Parlement européen, et un groupe interparlementaire sur les services d'intérêt général s'est créé, les parlementaires européens sont les plus proches des citoyens, mais ils n'ont pas été assez associés à la mise en place de la directive « Services ». Revenez, ou allez, vers vos parlementaires européens, travaillez avec eux, insistez pour que le plus rapidement possible, il puisse y avoir plus de sécurisation des services sociaux d'intérêt général, dans la réglementation de la directive « Services » et dans l'application des « aides d'État ».



C'est ce qu'il faut faire maintenant, revenir vers notre gouvernement est bien trop complexe. La majorité des députés, quelle que soit leur appartenance politique, ignore ce que contient et entraîne la directive « Services ». Je vous rappelle que nous sommes dans une directive européenne, qui une fois adoptée s'applique automatiquement dans la réglementation nationale : il n'est pas possible pour un État qui a accepté une directive européenne en 2006 de dire qu'il ne l'accepte plus en 2012, cela fait partie des jeux de la réglementation européenne.

Mohamed Boudgezda, Maison des associations de Tourcoing

Je ne voudrais pas que l'on culpabilise le monde associatif parce qu'étant dans une société démocratique, une partie de nos pouvoirs est déléguée à des parlementaires. Nous avons élu des parlementaires européens, qu'ils soient de gauche ou de droite : qu'ont-ils fait ? pourquoi ne nous ont-ils pas alertés ? Pourquoi un petit pays comme la Belgique a réussi à exclure tout ce qui concerne le social de cette directive, alors qu'un pays grand comme la France n'a rien fait ?

Nos administrateurs ne doivent pas culpabiliser, il est vrai que nous sommes des citoyens et que nous devons partager les responsabilités, mais c'était aux parlementaires européens auxquels nous avons délégué une partie de nos pouvoirs de faire le nécessaire.

Daniel Zielinski

Cela fait 30 ans que je milite pour la cause européenne. Nous savons depuis le début de l'Union européenne, que les textes européens ont un impact sur la législation nationale. Déjà, en 1992, le Conseil d'État a décrété que la loi européenne avait valeur de loi sur le territoire français. Mais j'avoue que bien souvent les personnes ne prennent pas assez de recul. Rien ne sert de se culpabiliser, d'autant plus que pour un certain nombre de choses, il est trop tard. Mais il est grand temps : dans les deux mois à venir le RNMA doit agir, et c'est de votre responsabilité. Vous devez aller plus loin et plus vite. J'ai tenu le même langage à mon conseil d'administration : il faut arrêter de discuter, maintenant il faut se donner les moyens d'avancer.

La deuxième chose concernant la directive « Services », est que ce ne sont pas les parlementaires européens qui auraient quelque chose à se reprocher, car pour certains textes, notamment les textes relevant du marché intérieur, c'est la Commission européenne qui décide et le Parlement européen est très peu associé. De plus, comme ils sont parlementaires européens pour une immense région, ils ont du mal à communiquer avec les citoyens.

Pour terminer sur la Belgique, c'est peut-être un petit pays (avec de très gros problèmes), mais ils ont un gouvernement plus resserré. En France, 10 ministres sont concernés par l'action sociale, et à un moment donné il y a des flous, des vides. L'exemple en est que j'ai informé mon conseil d'administration, dont Nora Berra, secrétaire d'État en charge des personnes âgées du moment. J'ai précisé à Nora Berra que c'était extrêmement important, elle m'a répondu que c'était du ressort de la Direction générale de la cohésion sociale. Puis, lors de notre congrès à Paris, nous avons interpellé M. Darcos : il nous a répondu que tous les services sociaux allaient être exclus de la directive « Services ». Comme rien ne bougeait, nous en avons informé Nora Berra qui nous a répondu que c'étaient les services de M. Darcos qui en avaient la responsabilité. Questionné à son tour, M. Darcos nous a répondu que c'était les services de Nora Berra qui étaient en charge de ce dossier... L'administration a tout pris en main, et son travail est purement technocratique : il n'y a pas eu de réflexion politique en France sur les services sociaux d'intérêt général.

Luc de Backer



Il va falloir faire avec nous la feuille de route pour les 2 mois à venir. Il nous faut savoir très concrètement quels types d'actions envisager, ne fût-ce que des courriers ou des interventions, mais auprès de qui ?

la circulaire du 18 janvier 2010

Alain Détolle

Il y a 2 aspects de la circulaire du premier ministre du 18 janvier 2010 qu'il faut étudier.

D'une part, elle n'est pas tranchée sur le fait que les subventions n'existent plus. Elle parle de la règle des « mini/mini » : en dessous de 500 000 € sur 3 ans, cela ne rentre pas dans le cadre, mais est-ce une subvention ou non ? En ce qui concerne le « mandat », elle ne dit pas clairement qu'il ne s'agit plus de subvention, mais plutôt que c'est une subvention soumise à un certain nombre de contraintes. C'est peut-être jouer sur les mots ? Alors que penser de cette circulaire sur le fond ?

D'autre part il y a un recours en conseil d'État, porté par des associations, car il s'agit d'une circulaire du premier ministre, alors que ce devrait être une décision du parlement pour que cette circulaire soit opérationnelle.

Une autre question est plus politique : est-ce que le RNMA pourrait rentrer dans le collectif SSIG ?

Participant de Tourcoing

Il y a moins d'un mois, à Tourcoing, une manifestation a été organisée par les forces politiques sur la question des services d'intérêt général. À été prise en exemple, la décision de la municipalité de sortir le portage de repas à domicile du champ de la directive « Services ». Il a été dit par de nombreuses personnes présentes, des techniciens, d'éminents spécialistes, qu'il serait bien que d'autres villes fassent de même, et qu'une boîte à outils allait être montée pour que les municipalités, EPCI, etc. se saisissent de ce sujet, car cette démarche était légale et opposable. Pourquoi ne serait-elle pas opposable ?

Jean-Marc Deltombe, Maison des Associations de Roubaix

Ma question a trait aux délais d'application de la directive « Services » qui a été opérationnelle au 1^{er} janvier 2010. Or les relations entre les associations et les collectivités locales et l'État, se font encore par des subventions. Cette directive s'applique-t-elle réellement en France ? Aujourd'hui, quelles sont les conditions d'existence des subventions, en prenant en compte la notion d'initiative de l'activité par l'association ? L'un des documents distribués lors de cette rencontre indique clairement que si une association prend l'initiative d'un service, cela implique une subvention.

Daniel Zielinski

Je vous rappelle que le principe serait d'exclure de la directive "Services" le maximum de services sociaux. Pourquoi un traiteur ne pourrait pas faire de portage de repas à domicile ? Sur ce principe, c'est le type même de service qui peut être effectué par le privé et pas uniquement par le public ou l'associatif.

Alors ce que nous disons c'est que le service communal d'aide à domicile est souvent associatif. La différence par rapport au privé est que son salarié ne dépose pas seulement de plateau. Il arrive, regarde ce qui se passe au domicile où c'est quelquefois la seule visite journalière, vérifie que le plat de la veille n'est pas resté dans le four, éventuellement il peut faire chauffer le repas, installer la personne, entretenir un minimum de dialogue. Il s'agit d'une mission sociale, qui est différente du service en lui-même, et il est compréhensible que certaines municipalités aient pris l'initiative de l'exclure de la directive « Services ».



Je vous rappelle qu'il y a 2 textes : la directive « Services » et le règlement européen sur les financements des aides d'État. Ce sont 2 structures juridiques différentes :

La directive « Services » s'applique théoriquement depuis le 1^{er} janvier 2010, telle que les états l'ont décidé. Pour la France en excluant les services collectifs à la petite enfance et certains services d'aide à domicile. Mais la commission européenne a du retard, c'est-à-dire que les États devaient envoyer leur copie à la Commission européenne, qui devait envoyer une lettre aux États en disant « d'accord » ou « revoyez ceci ».

L'UNCCAS a adressé un courrier à la Commission européenne car elle n'a pas encore transmis son avis à l'État, pour le moment nous sommes dans une zone de non-applicabilité de la directive « Services ». La réponse ne devrait pas tarder, mais vous imaginez les difficultés pour des services transfrontaliers, dans le Pas-de-Calais par exemple, d'un côté de la frontière certains services sont inclus, de l'autre côté ils sont exclus. Pour les CCAS, certains services sont inclus et d'autres exclus, ce qui n'est techniquement pas gérable.

L'autre texte est un règlement européen sur le financement des aides de l'État, pour lequel il y a eu une jurisprudence de la Cour de justice de la Commission européenne. Il s'agit de l'arrêt « Altmark » dû au fait qu'un privé s'est plaint qu'il y avait une pratique anticoncurrentielle d'un service public, qui était un service associatif, contre un service privé : le service associatif bénéficiait de subventions alors que lui, partenaire privé, n'en bénéficiait pas.

Donc la Cour de justice, dans son rôle, a pris un règlement en disant que désormais il y aurait une règle sur l'application du financement des aides d'État. Ce règlement s'applique, c'est une jurisprudence, et le Parlement européen n'y peut rien. Je vous rappelle que les parlements nationaux sont associés à toute adoption de décisions du Parlement européen.

Lorsqu'en 2006 la directive « Services » a été adoptée, elle l'a été par la Commission, par le Parlement européen mais aussi par les parlements nationaux. Il y a une Commission des affaires européennes à l'assemblée, une Commission des affaires européennes au Sénat, il faudrait aller les voir et les mobiliser : c'est une des choses à faire dans les « 2 mois » qui viennent.

J'ai voulu effectivement marquer que, dans la réglementation européenne, le mot « subvention » n'existe pas : on parle de conventionnement et de mandatement. En fonction de l'application qui en sera faite, il sera peut-être encore question de subventions, mais en valeur juridique, en façon de travailler, il ne s'agira plus de subventions, même si le résultat est le même.

Une décision municipale a une valeur importante qui est d'être un élément déclencheur politique. Pour montrer politiquement qu'on n'est pas d'accord, mais cela n'a aucune valeur opposable en terme juridique, ce n'est qu'une action symbolique.

Pierre Gerard, Maison des Associations de Tourcoing

À Tourcoing, il y avait 300 personnes, et pas seulement des politiques, il y avait des représentants du monde associatif et de la société organisée. Il est dommage qu'un faux discours ait été adressé lors de cette rencontre. Dire que l'on s'oppose politiquement est quelque chose d'important, mais il a été dit et écrit que c'était seul moyen et qu'il était opposable. C'est peut-être un exercice de style, mais c'est une façon de faire très légère.

Daniel Zielinski

Michel Destot a fait quelque chose d'identique à Grenoble, et c'est une bonne chose car cela sert de veille et montre que quelque chose d'anormal se passe.



Par contre il faut absolument généraliser, car il n'est pas possible que tel ou tel service soit exclu de façon différentielle selon les municipalités. L'UNCCAS a proposé à la Direction générale à la cohésion sociale de faire un travail sur un conventionnement entre UNIOPS, association des maires de France (AMF) et UNCASS. Ce serait un cadre travaillé en amont, nous y mettrions ce que nous souhaitons et il pourrait s'appliquer à tous.

Heureusement des précurseurs ont pris cette décision, même si elle n'a aucune opposabilité juridique et s'ils sont trop peu nombreux. Par contre je vous défie de comprendre la décision du conseil municipal de Grenoble et de celui de Reims. Normalement les réglementations sur les aides d'État s'appliquent, donc avant que l'on nous dise que nous sommes hors des clous, il est important d'y avoir travaillé.

Il y a « subventions » entre les mairies et CCAS : car c'est une autre réglementation européenne qui est appliquée et qui considère qu'il s'agit de « in house », nous sommes dans la même maison : le décideur est d'un côté et de l'autre, le maire est donc libre de choisir le service public qui réalisera des actions. Ceci est possible car les CCAS sont des établissements publics et non des associations.

Mais la question se pose quand même en passant au niveau de l'intercommunalité : un CCAS n'a pas le droit de reverser une subvention à un centre intercommunal. Cela s'applique partout et toujours, pas seulement entre CCAS et vie associative.

Jean-Philippe Vanzeveren

J'ai assisté à la même réunion sur Tourcoing, effectivement il y avait des juristes, des spécialistes européens dans la salle. La réunion a duré 3 heures, pour nous dire que tout était faisable : c'est invraisemblable !

Luc de Backer

Un petit magazine a été édité et tout ce que vous venez d'évoquer y est écrit, il est effectivement inquiétant qu'une information qui n'apparaît pas fiable ait pu être donnée.

Ceci étant, cette circulaire de janvier 2010 est une circulaire très floue, très évasive. J'en veux pour preuve qu'au départ nous avons prévu, avec la Maison de la vie associative de Dunkerque, l'intervention d'une entreprise privée ; elle avait donné son accord il y a 6 mois.

Il y a 3 mois de cela, elle nous a contactés pour nous dire que c'était trop compliqué. Nous avons rencontré leurs responsables régionaux et nationaux qui nous ont confirmé que cette circulaire était encore excessivement floue, et qu'en tant qu'experts juridiques ils ne pouvaient pas se prononcer car il y avait encore trop de possibilités d'interprétations contradictoires. Ils ne veulent pas avoir une lecture orientée de cette circulaire. Je crains que nous ne sortions rapidement du contradictoire, mais aujourd'hui cela peut expliquer que des partis politiques peuvent prendre des libertés d'interprétation puisque les juristes ne sont pas encore en capacité de dire ce qui doit être compris.

Subventions déguisées ?

questions:

Est-ce que les postes aidés sont considérés comme des subventions déguisées aux associations ? L'appel à projets signifie-t-il que les associations n'ont plus de libre arbitre pour créer des projets, qu'elles sont obligées de répondre aux appels proposés ?

Est-ce que tout ce que nous faisons et ce que nous incitons à faire en termes de valorisation du bénévolat ne va pas être considéré comme surcompensation, c'est-à-dire en surcoût par rapport à une concurrence normale. Est-ce que cela ne va pas se retourner contre nous ?

Il a été beaucoup question de l'enfance et du service à la personne. Existe-t-il d'autres



dangers prévisibles pour d'autres secteurs, plus spécialement les associations auxquelles nous nous adressons et que nous essayons d'aider ?

Daniel Zielinski

Oui, pour les contrats aidés.

Mon objectif était de vous pousser pour que vous mettiez en place une stratégie afin d'essayer d'influencer, d'avoir les accommodements les plus pertinents pour mener à bien les projets sociaux qui sont notre travail quotidien. L'interprétation des ministères est très restrictive, très technocratique, nous

devons être les plus nombreux possible pour l'infléchir.

Je vous rappelle que l'UNIOPS et l'UNCCAS ont été souvent les seuls à se battre sur des textes qui touchaient le fonds même de notre action. Je pense avoir fait le tour des secteurs qui seront touchés mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres éléments sur lesquels il faudra faire attention. Cela ne veut pas dire que ce sera la réalité, mais c'est un risque devant lequel nous devons réagir, nous donner les moyens d'avoir des textes plus précis, afin d'éviter d'avoir un arbitrage de la Cour de justice de l'Union européenne qui risquerait d'être plus dramatique pour vous.

prendre la défense de l'Europe

Jean-Dominique Giacometti, Pays d'Aix Associations

Tous ici, nous avons en charge des actions qui sont importantes. Ces actions sont basées sur des réponses à des questions qui vont être de l'appréciation de chacun. En tant que citoyen, en ce qui concerne notre compréhension du monde politique et légal qui nous entoure, je voudrais prendre la défense de l'Europe. Elle a connu le nazisme et le communisme, et une bonne partie des réflexes politiques des pays composant l'Europe est basé sur cela, ne l'oublier jamais. Le système politique et social de la France est un peu en dehors de ces schémas, nous n'avons connu ni le nazisme ni le communisme. D'autres pays les ont connus et ils essaient désespérément d'éviter le retour de tels schémas : le schéma socialisé tel que nous le connaissons au travers de nos associations leur semble totalement étrange. Le fait que les Allemands et les Belges ont décidé de sortir tous les services sociaux de la directive « Services » veut bien dire que le problème est chez nous.

Il n'y a pas de logique implacable puisque les Allemands et les Belges ont exclu les services sociaux de la directive et que le traité de Lisbonne modifie déjà de ce qui était présenté comme une logique historique implacable.

Il faut sortir de l'idée d'une montée en puissance du libéralisme qui va nous écraser, de cette logique marxiste-léniniste qui voudrait qu'un système d'exploitation maximale se mette en permanence en place, cela n'existe pas. Les lois européennes sont très récentes, une dizaine d'années, elles progressent.

Je remercie les orateurs pour avoir sans cesse dit que nous avons une marge de manœuvre, en particulier en nous organisant. Je vais donner une démonstration très courte. Je suis Corse, pour lier les Corses à la France, il y a la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), que nous croyions être une société de transport de passagers et de biens.

Mais la SNCM n'est pas une société de transport, c'est une société qui a permis à l'État de faire construire des bateaux aux chantiers navals de l'Atlantique quand ceux-ci avaient besoin de commandes. Par ailleurs, tous les bateaux de la SNCM sont immatriculés dans des ports différents, ce qui veut dire que chaque port de Corse reçoit un petit pécule ; ainsi aucun maire ne peut aller pleurer contre la SNCM : c'est de l'achat politique. Voilà le système politique français réel contre lequel l'Europe s'élève. Le système politique français réel faisait que la SNCM produisait du déficit qui était systématiquement soldé par l'État : l'Europe s'élève contre cela.



Gracienne Damman, Adjointe au Maire de Dunkerque, chargée des relations internationales, Vice-présidente de la Communauté urbaine de Dunkerque

La richesse du programme qui vous a été proposé par le RNMA me ravit et j'ai découvert beaucoup de choses. Je suis maire adjoint de Dunkerque-centre, et si vous avez visité Dunkerque, vous avez peut-être pu intégrer les difficultés d'être maire adjoint d'un quartier contenant un centre-ville qu'il faut ranimer et un éco-quartier superbe. Michel Delebarre a lancé un important projet de territoire en 1989 et plusieurs plans proposés par de très grands urbanistes se sont succédés et ont métamorphosé notre ville. Entre ma mission de maire adjoint et de quartier, et ma mission de vice-présidente en charge des relations internationales, j'ai trouvé le fil d'Ariane qu'il faudra absolument tisser même si cela prendra beaucoup de temps car je me pose toujours la question : comment réaliser de grands projets de territoire ? Et la question des associations est une question fondamentale. C'est véritablement la société civile, dans toute son expression, qu'il faut obligatoirement associer à notre projet de territoire.

Les projets européens qui nous concernent sont effectivement de plus en plus complexes mais cela ne doit pas être une barrière à leur construction. La pédagogie est fondamentale, et notre Maison de la vie associative en fait en expliquant ce qu'est le projet de territoire, en quoi ses techniciens peuvent être des partenaires, aider au montage de projets. Il est vrai que les exigences de plus en plus fortes des directives laissent à penser qu'il y faut de plus en plus de techniciens ; ceci n'est pas facile à admettre pour un monde associatif qui la plupart du temps peine avec des équipes très restreintes. Pour mettre en œuvre des projets, du plus petit au plus gros projet de territoire, pour donner du sens, il faut absolument travailler avec des associations, avec les habitants. Il faut que tous nous soyons convaincus que l'Europe existe aussi au niveau associatif en tant que partage de valeurs et d'ambitions.

La directrice de la Maison de l'Europe a évoqué ce matin le partenariat que nous menons avec Pôle emploi et les missions d'accompagnement de certaines entreprises publiques, notamment La Poste, que nous a confié la fédération des Maisons de l'Europe. Nous sommes une région transfrontalière par excellence, nous avons la chance d'être dans un réseau, celui des Maisons de l'Europe. Vous avez eu un beau programme de travail, je vous félicite et vous dit au revoir.



Témoignages d'acteurs locaux

Luc de Backer : Ce qui nous intéresse, c'est de connaître l'impact concret et direct de l'Europe sur le vécu associatif. Nous avons le plaisir de recevoir un certain nombre d'acteurs de la grande région de Dunkerque.

Nathalie Legros-Bécuwe *Les Maisons de l'Europe*

directrice de la Maison de l'Europe du Dunkerquois

Des Maisons de l'Europe existent dans toute la France, et vous pouvez peut-être vous reposer sur elles. Les actions menées par la Maison de l'Europe du dunkerquois concernent le milieu associatif mais également les citoyens.

Une Maison de l'Europe est une association loi 1901, celle de Dunkerque existe depuis 30 ans. Les Maisons de l'Europe sont des associations qui naissent, non pas d'organisations ou d'instances communautaires, mais de la volonté d'individus sensibles aux questions européennes. Néanmoins, pour vivre et survivre, les Maisons de l'Europe ont besoin

de territoires et de partenaires institutionnels tels que les collectivités territoriales.

Nous devons nous inscrire sur des actions de territoires, que ce soit en démocratie locale ou participative, et nous inscrire aussi pour les citoyens de ces territoires. Comme l'a précisé Michel Delebarre, si les citoyens ne portent aucun intérêt à l'Europe, il ne faut pas leur demander de se positionner lors d'un scrutin européen. La Maison de l'Europe est là, chaque jour, pour faire de l'explication de textes. Auprès des citoyens, du milieu associatif, des toutes petites collectivités territoriales qui n'ont pas toujours les techniciens ou les personnes compétentes pour travailler sur ces sujets.

militants de l'idée européenne

Nous sommes des militants de l'idée européenne. Nos missions sont de favoriser l'émergence d'une conscience et d'une citoyenneté européenne. Dans notre cas nous devons renforcer l'ouverture de l'agglomération dunkerquoise sur l'Europe. Dunkerque est à 10 minutes de la province de Flandre occidentale, à une 1 heure ½ des Pays-Bas, à 400 kilomètres de l'Allemagne, à 30 kilomètres des côtes de l'Angleterre. Il faut que les gens de nos territoires se rendent compte que nous ne sommes pas un territoire fermé, bien au contraire : nous avons cette chance formidable d'avoir autour de nous des citoyens d'autres pays, d'autres façons de faire. S'ouvrir à eux fait partie de notre travail.

Nous sommes là également pour mobiliser les acteurs locaux sur les questions européennes et intensifier les relations transfrontalières. Mobiliser les acteurs locaux sur les questions européennes implique d'avoir énormément de partenaires. Le premier de nos partenaires est la communauté urbaine qui nous fait confiance depuis un certain nombre d'années. Ce sont également d'autres collectivités territoriales, mais aussi d'autres partenaires comme Pôle emploi : nous accompagnons des demandeurs d'emploi pour leur permettre de passer la frontière pour trouver du travail. Nous venons également de signer une convention avec la direction régionale de « La Poste », pour former les postiers de l'agglomération dunkerquoise aux réglementations européennes, pour qu'ils comprennent mieux et peut-être qu'ils appréhendent encore mieux la troisième directive concernant les services d'intérêt général. Il n'est pas possible de demander aux gens de se positionner si on ne leur fournit pas un minimum d'explications. Cette convention avec La Poste va nous amener à travailler, en 2011, avec SNCF, Veolia, EDF et GDF, car ils estiment que le travail de fond que nous menons avec les postiers peut être intéressant pour leurs agents sur l'agglomération dunkerquoise.



Nous travaillons aussi sur les relations transfrontalières et européennes avec le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui est né de la volonté de Michel Delebarre de coopérer sur un territoire beaucoup plus vaste que l'agglomération dunkerquoise et qui regroupe la province de Flandre occidentale, les Pays des Moulins de Flandre (l'intérieur de la Flandre, juste à côté de notre territoire), le syndicat mixte de la Côte d'Opale (ce territoire court jusqu'à Boulogne-sur-Mer). Cela représente, en termes de collectivités territoriales, d'organisations et de populations, un ensemble intéressant. La Maison de l'Europe intervient sur les relations transfrontalières, dans le cadre d'une commission « éducation et jeunesse ».



Nous apportons des informations de base aux habitants, collectivités territoriales et société civile. Nous essayons de favoriser la construction européenne autour de valeurs fondamentales, car nous sommes des militants, et nous croyons à l'Europe.

un réseau national

Les Maisons de l'Europe ne s'implantent pas forcément dans des capitales régionales, car ce sont des associations qui sont nées de la volonté de personnes qui ont des sensibilités européennes. Il y a 32 Maisons de l'Europe en France, il y a un réseau national des Maisons de l'Europe dont le siège est à Paris. Ce réseau est animé par Catherine Lalumière, ancienne ministre française des Affaires européennes qui a notamment signé les accords de Schengen pour la France. Nous avons un partenariat très actif sur les actions de sensibilisation sur les populations, au titre de la fédération française et de la Maison de l'Europe de Dunkerque, avec les ministères des Affaires étrangères et des Affaires européennes. Toute Maison de l'Europe est un lieu de ressources qui peut vous aider à vous positionner sur des appels à propositions. Nous allons mettre en place une veille documentaire et d'information concernant les appels à propositions, les fonds structurels, etc.

une action de lobbying

Nous sommes également adhérents d'un réseau européen *European Network for Education and Training* (EUNET www.european-net.org), en tant que lieu de formation à la citoyenneté européenne. L'EUNET a son siège en Allemagne, et emploie 2 salariés qui travaillent auprès des instances communautaires. Ces personnes font du lobbying, car c'est obligatoire. Ce réseau répond à des appels à propositions de l'Union européenne, et essaie d'intervenir sur le territoire européen dans les instances communautaires, auprès du Parlement européen car il est essentiel que les

parlementaires européens soient saisis de ces affaires, auprès de la Commission européenne car on ne peut pas faire sans, auprès du Comité des régions, auprès du Comité économique et social européen, et auprès du Conseil de l'Europe (entité politique de l'Europe qui se positionne sur la démocratie, la citoyenneté, l'existence associative). Nous avons la chance que l'EUNET soit présidé par Catherine Guy-Quint qui est parlementaire européenne. Ce réseau compte 65 partenaires, y compris en Norvège et en Turquie.

une information de base aux citoyens

La Maison de l'Europe de Dunkerque a comme particularité d'être labélisée « Europe Direct ». Au lendemain du référendum auquel la France avait dit « non », l'Union européenne a conclu que le citoyen ne comprenait pas ce qu'elle faisait, et elle a réorganisé le niveau local d'information. Un



concours, un appel d'offres a été lancé auprès de structures telles que les Maisons de l'Europe, mais aussi d'autres structures et collectivités territoriales qui ont une sensibilité européenne et qui souhaitent apporter une information de base auprès des citoyens. À Dunkerque, nous n'avons pas voulu participer seuls, nous avons travaillé avec la communauté urbaine (Michel Delebarre était à ce moment-là président du Comité des régions). Le label a été accordé à la communauté urbaine en tant qu'instance et collectivité territoriale, et nous avons une convention d'objectifs et de partenariat avec elle, nous en sommes la cheville ouvrière.

Nous avons passé le cap de la première labellisation de 2005 et de 2008, et le second cap en 2009, nous avons le label jusqu'en 2012. Il existe 256 centres « Europe Direct » en France et 550 centres officiels d'information de la Commission et du Parlement dans les 27 états membres. Nous nous reposons ainsi sur un réseau extraordinaire, car en son sein nous n'avons pas besoin de nous présenter et d'expliquer ce que nous faisons.

En tant que directrice de la Maison de l'Europe de Dunkerque, je fais partie d'un réseau plus restreint des « Europe Direct », reconnu pour ses actions citoyennes et auprès des citoyens, ainsi que dans le domaine des politiques régionales. Je travaille régulièrement avec 4 collègues de France à l'ambassade de la Commission européenne à Paris. Nous travaillons sur des actions à mener, nous essayons de trouver des leviers pour mieux faire comprendre aux citoyens les politiques communautaires.

Les « Europe Direct » jouent un rôle d'information en région, mais c'est déjà le travail quotidien de la Maison de l'Europe de Dunkerque, qui encourage activement le débat au niveau local sur l'Union européenne et ses politiques (par exemple, débat au mois de mai 2010, sur les dispositifs mis en place pour les jeunes, en partenariat avec une association dunkerquoise « Expression »). Nous travaillons aussi sur un système de bottom/up : il est bien d'expliquer les informations provenant des institutions, mais il est très intéressant de faire remonter les choses vers les instances communautaires (en ce qui nous concerne, la direction générale de la communication).

le suivi des appels à propositions

Nous exerçons le suivi des appels à propositions : il y a plus de 437 clés d'entrée concernant les financements européens ! Nous pouvons vous aider à vous positionner sur un appel à propositions, un programme de travail, voir comment vous positionner dans des réseaux européens, etc. Nous donnons des conseils et nous accompagnons les porteurs de projets (éventuellement, jusqu'à participer à la rédaction du dossier répondant à un appel).

Par « Europe et associations », nous mettons en place une sensibilisation très importante au niveau des territoires. Nous sommes déjà intervenus dans la Maison de la vie associative de Dunkerque et nous allons remettre en place des séances de formation pour les associations, par secteur d'activité. Nous pouvons aussi les aiguiller dans les réseaux européens par domaines de compétences et de financements, nous pouvons aider à trouver des partenaires européens par l'intermédiaire de nos réseaux.

Michel Delebarre vous a proposé de vous aider et de vous recevoir au Comité des régions. Dans le cadre de « Europe Direct », nous avons la possibilité d'organiser des rencontres à Bruxelles et des visites prioritaires, soit auprès de spécialistes du monde associatif, soit auprès de techniciens et de fonctionnaires communautaires qui travaillent auprès des associations.

Actions de sensibilisation et missions d'intérêt général sur l'Europe auprès des citoyens ? Depuis janvier 2010 nous avons rencontré 5 109 personnes. Ces actions sont organisées dans le cadre de la Maison de l'Europe ou en dehors. Nous avons traité 921 demandes d'information, plus de 500 appels téléphoniques, etc.



Pour préparer 2011, année européenne du bénévolat, de l'engagement et du volontariat, nous travaillons depuis mars 2010 avec nos collègues de la communauté urbaine dunkerquoise. Nous avons eu une première réunion de travail un peu plus élargie, nous avons conçu un document de travail qui a été transmis un certain nombre de partenaires (France bénévolat, Maison de la vie associative, etc.), nous mettons au point un programme, nous serons sans doute les premiers à être labélisés par le ministère et par la Commission européenne pour les actions qui seront menées sur ces thèmes en 2011. De plus, je suis déléguée pour participer aux réunions nationales qui se tiennent au ministère, en collaboration avec la Commission européenne.

Luc de Backer

Vous avez ouvert des fenêtres, il y a tout un secteur peu connu et des domaines possibles d'investissements, et des rôles que nos Maisons des associations pourraient tenir, soit seules, soit en entrant dans ces réseaux, ne fusse qu'en connaissant ces réseaux.

François Jolivet **Construire un projet dans le cadre européen**

Directeur de « Arts scéniques Rocks »

« Arts scéniques Rocks » est une association Loi 1901 qui gère une salle de concert à Dunkerque, « Quatre écluses » (www.4ecluses.com). C'est une association et une équipe (8 salariés et parfois plus) qui développent un projet de musiques actuelles. Musiques actuelles est un terme institutionnel pour désigner des musiques traditionnelles, des musiques électroniques, le hip-hop, le rock, etc.

quatre axes d'action

Le projet « Quatre écluses » est soutenu par une politique dynamique au niveau local, Ville de Dunkerque, communauté urbaine, département du Nord et Région Nord-Pas-de-Calais. Ce projet se décline selon 4 axes :

- le plus évident, et le plus visible, est *la diffusion de concerts* ; nous organisons une cinquantaine de concerts par an (la plupart dans nos murs), de groupes et d'esthétiques en émergence (nous proposons une musique alternative à celle que proposent les grands médias) avec une attention particulière à l'émergence de groupes locaux, dunkerquois, départementaux, régionaux, ou eurorégionaux ;

- le deuxième volet est *l'accompagnement* ; une telle salle de concert n'a pas son utilité que les soirs de concerts, nous soutenons la jeune création locale en mettant la salle à sa disposition, pour des répétitions de scène ; dans ce cas nous intervenons davantage sur la pratique, à différents degrés de développement artistique (groupes amateurs ou professionnels), il s'agit de résidence de formation de plusieurs jours ;

- le troisième axe est *l'action culturelle*, terme assez large, qui a un sens très important pour nous qui nous intégrons dans une démarche non lucrative, et en France où le domaine des musiques actuelles est une cohabitation entre un monde non marchand et un secteur marchand très fort ; l'action culturelle est d'aller un peu à l'encontre de la démarche de marchandisation de notre art, de la musique, mais c'est surtout apporter à des publics particuliers (les financeurs parlent de non publics, de publics empêchés, de publics défavorisés) de la musique ou d'en faire dans de bonnes conditions ; l'axe culturel est par exemple de travailler avec des scolaires, d'aborder des thématiques différentes (création mais aussi santé), de travailler avec de jeunes publics, avec le milieu carcéral, avec les personnes âgées (chorales rock seniors) ;



- la dernière mission est *une mission de territoire*, nous sommes la seule structure spécifique de diffusion de musiques actuelles dans le territoire dunkerquois ; nous avons une mission de structuration de ce territoire, de nombreuses jeunes associations viennent nous voir pour développer leurs projets (le milieu du spectacle vivant est un milieu très contraint par la loi et ces jeunes associations apprennent les règles de l'art) ; il y a aussi tout le volet partenarial (cinéma, théâtre, danse, etc.), car nous nous retrouvons tous sur des valeurs d'intérêt général, or dans notre secteur le secteur marchand a une logique purement économique.

un projet eurorégional

Les « Quatre écluses » sont impliquées dans **un projet eurorégional**. La frontière belge n'est pas loin, il nous a paru très vite évident de travailler à l'effacement de cette frontière, au moins culturelle ; en tant que structure culturelle, il était normal que nous nous emparions de cette problématique.

« 4 x 4 » regroupe 4 clubs « Quatre écluses » à Dunkerque, « 4AD » à Diksmuide (Belgique), « De Kreun » à Courtrai (Belgique) et le « Grand Mix » à Tourcoing. Ce projet est financé par des fonds Interreg, des fonds Feder 4b, Flandre France.

Le premier axe de ce projet est la *circulation des artistes* (jeunes créateurs talentueux belges, comme les Belges le font pour les jeunes artistes français). Le deuxième axe est la *mobilité du public*, nous avons une carte d'abonnement commune (4 abonnements pour le prix d'1, incitation du public à se déplacer, parfois mise à disposition de bus). Le troisième axe est *la captation de vidéos* : nous retransmettons les concerts que nous captions, ce qui permet d'accentuer la mobilité et de construire une identité commune à partir des musiques actuelles. C'est quelque chose d'ambitieux, parfois compliqué, mais oh combien excitant.

penser la suite

Ce projet « 4 x 4 » se termine en 2012, et nous sommes déjà en train de penser à la suite, nous réfléchissons à un programme « Interreg IV A des 2 mers », donc avec l'Angleterre. Ce projet est encore plus important car nous serons 8 partenaires. Les axes vont changer un peu car nous allons intégrer un axe culturel et des rencontres professionnelles et de formation professionnelle sur les enjeux de la coopération territoriale, les évolutions économiques de notre secteur (crise du disque, fonctionnement, économie, répartition des richesses entre les différents acteurs). Le but serait de construire un réseau fort et durable pour les artistes et les professionnels. Se lancer dans une aventure Interreg est compliqué, il faut comprendre le vocabulaire, la langue, ce n'est pas une mince affaire en ce qui concerne les finances (il faut avancer l'argent, pour être remboursé avec des délais assez longs, donc il faut avoir financièrement les reins solides). Mais il ne faut pas avoir peur de se lancer, c'est long, c'est difficile, mais c'est super. Cela apporte énormément à l'équipe et aux territoires.

En région Nord-Pas-de-Calais, il y a un vrai dynamisme pour accompagner, soutenir les porteurs de projets. Il y a notamment pour nous accompagner, un service de relations internationales à la communauté urbaine qui est compétent, efficace, et très sympa. Au niveau régional, nous avons un service de coopération internationale qui a mis en place un certain nombre d'outils, qui favorise les rencontres, et même un dispositif « le fonds régional d'aide aux porteurs européens » qui est vraiment utile car, non seulement il peut apporter une aide financière, faire des avances dans le cadre de programmes ou de financements qui arrivent après les actions, mais en plus nous pouvons avoir l'aide de consultants pour la rédaction du projet (ce qui aide à respecter les délais). Ceci est dû à une culture eurorégionale, la volonté de construire une identité eurorégionale. Il y a d'autres outils qui sont très importants et disponibles au niveau national, les « relais Culture Europe » et les réseaux des Maisons de l'Europe.



Je voudrais mettre en résonance les propos de Michel Delebarre car les structures de musiques actuelles sont également adhérentes à des fédérations. Au niveau régional, le réseau Raoul (réseau associatif des organisateurs et utilisateurs de lieu de musiques actuelles) et la Fée du Rock qui est une fédération nationale qui regroupe 80 structures de musiques actuelles en France. J'ai été coordinateur du réseau Raoul et j'ai organisé des rencontres dont vous trouverez les acteurs sur le site www.reseau-raoul.com, l'enjeu de ces rencontres était de répondre à ces opportunités et à ces enjeux européens. Nous les avons organisées avec 2 réseaux belges, l'un flamand et l'autre wallon.

Il y a des agendas européens, car dans les agendas de la commission européenne, entre 2007 et 2013 il y a eu une petite révolution : la culture a été intégrée à l'agenda de la Commission européenne. Nous ne sommes pas traités comme le transport et l'agriculture, mais nous participons aux débats. Il y a désormais une réflexion sur la culture à la Commission européenne, la culture existe.

deux outils pour construire les politiques culturelles

Pour construire ces politiques culturelles il y a deux outils :

- les méthodes ouvertes de coordination qui sont des outils réunissant des institutions des états membres sur ce qu'est la politique commune, et comment la mettre en place ; il y a des groupes de travail, chez nous c'est le ministère de la Culture, pour d'autres pays ce peut-être le ministère de l'Industrie ;

- il y a également un dialogue avec la société civile qui se fait au travers de plateformes de réflexion thématiques qui réunissent des réseaux culturels européens. Quand on parle de culture, on parle de musique, de théâtre, etc. En musiques actuelles, nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas structurés, la structuration qui existait au niveau européen était une structuration industrielle par le disque ou alors par une entrée économique, le show-business avec le Bureau européen de la musique ; nous estimons que nos logiques interrégionales et de créativité n'étaient pas représentées dans ces réseaux. Le colloque *Euroregional music meeting* consistait à essayer de lancer, d'impulser, une réflexion positive et une compréhension commune de ces différents enjeux.

Ce colloque a abouti à la création d'un réseau la « Itma » qui réunit des acteurs français, espagnols, portugais, belges, danois, hongrois, et nous l'espérons bientôt anglais. En France, nous avons des financements pour les musiques actuelles, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays où la réflexion que nous avons menée n'existe pas. Nous construisons en participant à cette plateforme de discussion et en faisant du lobbying, sachant qu'aujourd'hui cela répond à différents enjeux. En France il existe une licence d'entrepreneur du spectacle, pour monter un spectacle j'ai une telle licence qui est très mal vue dans l'Union européenne car un producteur étranger doit avoir une licence française pour travailler en France, ce qui est contraignant pour la création et les services (mais je pense que certaines règles françaises devraient être exportées). Un autre enjeu est la TVA, la France a mis en place une TVA intéressante, un peu à l'image de celle de la restauration, ce qui est remis en cause à l'échelle de l'Union européenne. Il est donc très important de se structurer pour défendre les valeurs d'intérêt général qui sont les nôtres.

Luc de Backer

Ce témoignage est vraiment concret, c'est celui d'une association qui entre dans cette structure européenne. Dans cette intervention comme dans les interventions précédentes, que de fois le mot « réseau » revient ! Il semble que ce soit le mot-clé pour répondre à notre problématique « comment l'Europe peut être un horizon pour la vie associative ? », le mot réseau est peut-être celui qu'il faudra retenir. Mais, comment le RNMA entre-t-il en résonance ou en écho avec des réseaux existants ou à créer au niveau européen ?



Jérôme Hesse, directeur de la Maison des Associations de Lille

À Lille, il existe une Maison de l'Europe qui est une émanation du conseil général du Nord, et je voulais savoir si le réseau des Maisons de l'Europe avait un accord avec cette Maison. Avec qui la Maison des associations de la métropole lilloise peut-elle travailler ?

Nathalie Legros-Bécuwe

Seuls les murs de la Maison départementale de l'Europe de Lille portent ce nom. Le conseil général a acheté ce bâtiment, qu'il a nommé « Maison de l'Europe », mais à l'intérieur il n'y a pas d'association. Il y a eu le Mouvement européen et le Centre des échanges internationaux du Nord. Par contre, il y a un « Europe Direct » qui se trouve dans les locaux du Conseil régional. Il y a une Maison de l'Europe à Dunkerque, à Douai, à Béthune et à Fourmies. Logiquement, la maison des associations lilloise devrait travailler avec la Maison de l'Europe de Dunkerque. Quand nous sommes sollicités par des structures lilloises, nous les renvoyons vers « Europe direct » de Lille ou sur d'autres réseaux plus locaux.

autre question émanant de la salle

Je voudrais revenir sur « le statut européen d'association ». En fait, nous avons autant de statuts que de pays. C'est très compliqué pour une association comme la nôtre qui travaille au niveau européen. Notre réseau qui existe je crois sur une dizaine de villes, il est constitué en association, comme la plus grosse structure participante est en Hollande, ses statuts respectent les lois hollandaises, ce qui leur permet d'être reconnus et financés par l'Union européenne. Il n'est pas nécessaire de créer un statut associatif européen.

Jérôme Hesse, directeur de la Maison des Associations de Lille

Je ne suis pas un partisan du statut associatif européen, j'ai simplement essayé de suivre la logique du raisonnement de Michel Delebarre qui était : « il faut travailler en réseau pour peser auprès de l'institution européenne ». J'ai posé la question : « est-ce que le statut associatif n'est pas un élément de réponse ? ». Par contre, si l'Europe reconnaît différents statuts, la Loi 1901 est une singularité française, ma réponse est entre les deux.

Réponse émanant de la salle

Bien sûr il y a des différences, mais globalement, le statut non lucratif comme le statut associatif sont reconnus par l'Union européenne, sous leurs différentes formes. Il suffit de se mettre d'accord sur le statut choisi, décider qui est le porteur de l'action, quelle est la structuration choisie.



Armelle ROFIDAL **"Chaque côté de la frontière stimule l'autre"**

Président du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE)

La présidente du CPIE remercie la Maison de la vie associative et son directeur de les avoir invités pour témoigner d'une expérience que le CPIE mène depuis 10 ans avec la Province de Flandre occidentale. Elle indique qu'elle est accompagnée par Barth Bolanger, chef de projet au CPIE

Quand une association souhaite porter un projet, il faut qu'à côté de compétences thématiques, elle ait dans son réseau de salariés et d'administrateur, des personnes compétentes en communication et d'autres en gestion administrative et financière, c'est essentiel dans les projets européens.

avoir une capacité d'adaptation très forte

Je vais relater l'expérience administrative à travers ses agacements. Nous sommes une association composée de membres individuels, de citoyens férus d'environnement et férus de passé, persuadés de devoir transmettre la nécessité de préserver l'environnement à d'autres citoyens. Chaque programme européen a ses contraintes administratives : il est nécessaire d'avoir une capacité d'adaptation administrative très forte.

Un Centre permanent d'initiative à l'environnement est une association : pour nous c'est l'Association de développement pour l'éducation à l'environnement sur le littoral (Adeeli). Nous avons été labellisés CPIE en 2003. Les CPIE ont 2 grands axes d'activités : d'une part l'éducation à l'environnement pour tous, et tous les âges, d'autre part un appui au développement local prenant en compte la protection de l'environnement.

Nous avons des thèmes aussi variés que le compostage, la biodiversité, la mise en place de l'Agenda 21, l'appui à l'agriculture dans le territoire, le tourisme, la mer. Le réseau national est composé de 82 CPIE (qui peuvent mener des actions avec vous), dont 13 CPIE qui mènent des actions sur le littoral avec une thématique environnement. Les terriens parlent souvent de littoral et les marins parlent plus souvent de la mer : ce sont vraiment 2 espaces différents. À travers les « Semaines de la mer », nous allons vous expliquer comment nous avons cheminé.

chaque côté de la frontière stimule l'autre

En 1999, notre postulat était que l'environnement n'avait pas de frontières administratives, et chez nous pas de frontières géographiques puisque nous avons en commun la même plaine, la même mer, aucun fleuve, aucune montagne ne nous séparent : nous sommes au début de la grande plaine du Nord. L'autre opportunité locale était d'avoir des réseaux de réseaux. Nous nous connaissions, entre personnes travaillant à la Chambre d'urbanisme et d'autres qui dans la Province travaillaient plutôt sur l'environnement, nous échangeons des idées, travaillions sur les mêmes thématiques. Enfin nous avons eu une opportunité financière : des financements « environnement » étaient disponibles en fin d'un programme européen franco-flamand, il fallait les utiliser en 1999 (l'environnement était encore le parent pauvre des préoccupations institutionnelles).

Notre belle aventure dure maintenant depuis près de 11 ans, le premier travail a été de mettre en réseau l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement, ou de structures qui avaient envie de valoriser l'environnement (vélo solaire, jardin écologique, etc.). Les partenaires du réseau sont très différents, plutôt terriens les premières années, petit à petit nous nous sommes rapprochés des marins. Notre partenariat est atypique, car du côté français l'association est composée de citoyens,



alors que du côté flamand il s'agit d'une Province, qui équivaut en termes administratifs à un département en France.

Au départ le CPIE a dû embaucher un chef de projet, et pour le renforcer lorsque ce projet a été reconduit, la Province a décidé d'embaucher également un chef de projet. Le territoire de la Province va de la frontière française à la frontière néerlandaise, et nous menons des partenariats avec les néerlandais car nous sommes tous le long de la Mer du Nord. En France, notre territoire d'intervention est celui du CPIE qui s'est étendu au fur et à mesure des années et de la reconnaissance de nos compétences. De la Flandre littorale, nous avons passé la frontière du département du Pas de Calais et nous allons maintenant jusqu'à Calais et Boulogne, avec nos collègues de NAUSICAA.

le projet Interreg IV

Le projet Interreg IV « Semaines de la mer et des polders » a été inscrit en décembre 2007 auprès de l'Union européenne. Il a été approuvé en juin 2008. Les projets européens, surtout lorsqu'ils sont transfrontaliers, sont très intéressants, pour les personnes qui y travaillent et pour les partenaires, notamment les nombreuses associations.

Ce projet a 4 axes :

- coordination ;
- réseau ; mise en coordination de partenaires français et belges ; c'est le cœur du projet depuis 2008, et c'est encore une action très importante, de nouvelles associations se créent, des associations qui ne parlaient pas d'environnement se rendent compte aujourd'hui qu'elles doivent le faire et se rapprocher de structures équivalentes côté belge ; c'est le cas de bases de voile qui, lorsque le temps est mauvais, initient leur public, en particulier de jeunes enfants, aux problématiques d'environnement ;
- polders ; ce sont des terrains gagnés sur la mer, un village situé à 20 kilomètres d'ici est situé à plusieurs mètres en dessous du niveau moyen de la mer ; les risques de submersion sont très importants en cas de relèvement de niveau ;
- mer ; nous proposons un événement transfrontalier les « Semaines de la mer et des polders » ; elles se déroulent au cours de 2 semaines. Des milliers de scolaires, grand public, professionnels de la mer, restaurateurs, sont sensibilisés, apprennent à connaître les richesses de la mer mais aussi comment il est possible de les protéger (reconstitution d'un village marin avec 5 journées d'éducation à l'environnement avec des primaires, sortie nature pour tous, etc.) ; transfrontalière, les « Semaines de la mer et des polders » permettent de faire découvrir les singularités ; en 2010 plus de 250 partenaires français et belges, dont une bonne centaine côté français, ont proposé des animations d'éducation à l'environnement de Sangatte jusqu'à Bruges.

→ Vidéo avec des temps forts sur le littoral français et littoral belge

question:

Comment traitez-vous administrativement les dossiers, en interne de A à Z, ou en faisant appel à des sous-traitants ? Qui est porteur du projet ?

réponse de la Présidente du CPIE

Le CPIE est porteur du projet. Le dossier a été déposé conjointement avec la Province de Flandre occidentale. Le CPIE porte ce dossier de A à Z. L'Europe a ajouté une contrainte supplémentaire qui est d'avoir un contrôleur, mais dans l'équipe nous avons des comptables, nous ne sous-traitons rien. Cela

La mise en réseau a été une obligation, mais aussi une opportunité



demande beaucoup de dynamisme de la part de l'équipe de direction et de gestion. Les financements européens sont contraignants et leur gestion est lourde, mais pour les associations, leur côté positif est d'être une source de financement : 1 euro français apporte 1 euro européen.

Comme nous avons mis en commun des actions que nous menions déjà, cette nouvelle source de financement a été un tremplin. Il a fallu 10 ans de maturation pour faire travailler ensemble 50 partenaires français pendant 15 jours. Ces financements européens, permettent de renforcer notre projet, de tisser du lien, d'installer des conditions de travail de confiance. Mais il est vrai que déposer un projet européen dont les délais d'attribution reculent de décembre à février, puis de février à mai est très risqué. Comme nous avons un financement 50/50, entre partenaires financiers français et européens, nous étions en mesure de gérer le risque 6 mois avec les financements français. Il n'aurait pas fallu que le comité d'attribution repousse sa décision à juillet.

Jacques le Thily, Ville de Saint-Nazaire

Qu'est-ce que le « poisson durable » ?

Barth Bolanger

Le « poisson durable » est l'ensemble des espèces dont les stocks ne sont pas menacés. Aujourd'hui le cabillaud en Mer du Nord, le thon rouge ailleurs, sont menacés. Si le public demande à manger du cabillaud, l'espèce sera encore plus menacée par la surpêche. Si le public préfère consommer des espèces durables, les espèces qui sont en surpêche pourront se reproduire et les stocks augmenter, il sera envisageable de manger encore du cabillaud dans 15 ou 20 ans.

En fonction de la côte, les espèces de poissons ne sont pas les mêmes, ce qui nous a donné l'idée d'emprunter à nos amis flamands l'opération « L'eau à la bouche », nous avons également échangé des maquettes éducatives. Cette opération a été importée en France, nous l'avons travaillée avec la Chambre de commerce et des restaurateurs. Ce projet a permis tout cela, et la légitimité de dire que nous travaillons dans un projet transfrontalier, nous permet de taper aux portes (nous avons aussi travaillé avec un lycée professionnel) ;

chaque côté de la frontière stimule l'autre

Luc de Backer

Merci de nous dire cela, car à force d'entendre parler de la lourdeur que représentent les projets européens, de leurs difficultés qui mettent parfois en péril l'existence d'associations, nous pourrions oublier que les projets européens sont d'abord beaucoup de progrès, de désirs partagés, de choses que nous n'aurions pas pu faire sans eux. Les projets européens donnent un nouvel horizon, une toute autre dimension aux projets associatifs. Il est important que nous ayons cela en tête, car il ne faudrait pas tomber dans la sinistrose.

Je remercie sincèrement le CPIE et à toutes les associations du dunkerquois, du grand Dunkerque et au-delà qui ont accepté de venir témoigner de leurs expériences, de leurs pratiques, de leurs questionnements. Merci, car ces thèmes de la construction européenne perçue au travers de la réalité d'un territoire, les réalités associatives de cette région apportent de la chair, de l'authenticité aux idées, aux questionnements partagés. Merci également à Daniel Lemang qui nous a permis de prendre un peu de hauteur ce matin, et à Michel Delebarre d'avoir donné cette impulsion positive, forte et enthousiaste. Merci à vous, qui par vos questions, vos interrogations, vos réactions, avez contribué à l'enrichissement mutuel au cours de cette journée. Comme d'habitude des actes seront édités par le RNMA et mis sur le site.



Sophie Beun

"Accompagnement de projet et contraintes de gestion"

Directrice des ressources humaines de "Entreprendre ensemble"

Sophie Beun, ancienne directrice du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la communauté urbaine de Dunkerque et actuelle directrice de l'administration et des ressources humaines de l'association « Entreprendre Ensemble » qui fédère des associations œuvrant à l'insertion.

En tant qu'ancienne coordinatrice du plan local pour l'insertion et l'emploi, j'ai l'expérience d'un organisme intermédiaire gérant une subvention globale du Fonds social européen (FSE) qui, normalement, doit en faciliter l'accès aux associations.

« Entreprendre ensemble » est une association Loi 1901 créée en 1991 par 4 villes de la communauté urbaine de Dunkerque pour porter le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ; très vite c'est tout le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque qui a été concerné. Parallèlement à cela existait une association, la « Mission locale de l'agglomération dunkerquoise », créée à la même époque. Un peu plus tard, s'est ajoutée une association qui portait le « Fonds local emploi solidarité », dédié à la formation des contrats aidés. En 2007, ces associations ont fusionné, en union d'associations, puis en une association unique qui porte le PLIE, la mission locale de l'agglomération dunkerquoise et d'autres dispositifs de développement local, notamment le plan local de développement de l'économie sociale et solidaire, qui accompagne également les associations dans leur développement. Nous sommes partenaire associé de la Maison de l'emploi de Dunkerque.

accompagner des projets de taille humaine

Le PLIE a été construit de façon à accompagner des projets de taille humaine, très adaptés aux territoires, fédérés en collectif, et qui sont en cohérence avec le projet de territoire défini par les élus. Un comité de pilotage composé d'élus fixe la stratégie pour plusieurs années, dans le cadre d'un protocole d'accord, et chaque année des objectifs très opérationnels sont définis. Un appel à projets est lancé, des structures associatives et des collectivités y répondent, puis le comité de pilotage sélectionne les opérations qui semblent les plus pertinentes au regard de la maquette financière disponible. Nous sollicitons des fonds auprès des communes, de la communauté urbaine de Dunkerque, du Département, de la Région, car cela nous permet de demander des financements dans le cadre du FSE. Sur ce territoire, nous avons la chance d'avoir un réel investissement des communes de la communauté urbaine qui s'investissent massivement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Cela nous a donc permis d'aller chercher massivement des fonds européens et de les redistribuer.

la plus-value du FSE

Le FSE apporte une plus-value pour un organisme intermédiaire, mais aussi pour les associations pour lequel il travaille. L'une est de pouvoir négocier une enveloppe globale et de faire partie d'un réseau, qui est le réseau « Alliance villes / emploi ». Cela nous permet aussi d'avoir une force de frappe plus importante qu'une petite association (parfois une association de quartier souhaite bénéficier de fonds européens). Au lieu de nous contenter des enveloppes allouées, nous avons la possibilité d'aller faire du lobbying, de négocier des critères d'évaluation qui permettent de définir les subventions accordées à chaque territoire. Par exemple, il y a très peu de temps nous avons dû renégocier notre subvention 2011/2013. Les critères d'évaluation faisaient que plus le territoire investissait, moins il pouvait bénéficier du FSE, ce qui était pour le moins paradoxal.

Nous avons donc fait revoir les critères d'évaluation car il est nécessaire, quand un territoire s'investit massivement, que des fonds équivalents accompagnent la participation financière du territoire. L'un



de nos avantages est de percevoir des fonds et de les redistribuer à l'échelle locale : nous pouvons ainsi cibler les projets qui ont du sens sur le territoire. Les élus savent très bien que dans tel quartier, dans telle ville, la problématique porte sur telle ou telle thématique, et qu'il est important d'investir sur ces champs. Cela évite également de mettre des associations en concurrence. Si toutes les associations sollicitent elles-mêmes le FSE auprès de l'État, il est très difficile aux services régionaux de savoir ce qui est pertinent sur notre territoire ; ils sont réduits à une logique d'attribution purement financière.

Une autre plus-value est l'effet de levier du FSE : lorsqu'une commune investit 1 euro sur le territoire, cela nous permet de cumuler, de redistribuer aux habitants de la commune 2 à 3 fois ce que la commune investit.

... et les choses se sont notablement complexifiées !

Tout cela fonctionnait plutôt correctement jusqu'à 2005/2007 ; les choses se sont nettement gâtées depuis. En 2007 nous avons encore bénéficié de reliquat d'anciennes subventions, mais en 2008 nous sommes passés sur la nouvelle programmation FSE et les choses se sont notablement complexifiées, rigidifiées : progressivement, et en cascade, chaque échelon s'est approprié ces règles. Nous, terrain puis associations, devons à notre tour nous approprier ces nouvelles règles.

La première difficulté que nous avons rencontrée est financière. Pour vous donner un ordre de grandeur, en 2005, nous recevions 1 525 000 € de FSE, en 2010 nous sommes destinataires de 800 000 € : en 5 ans, la subvention a baissé de moitié. Nous n'avons plus la même force de frappe sur le territoire, nous ne pouvons plus accompagner autant de projets, au moins de façon aussi importante qu'auparavant. L'effet levier sur les communes et le territoire est donc moindre, et nous sommes en permanence tiraillés entre saupoudrer toutes les associations sachant que l'effet ne sera plus très pertinent, ou abandonner notre soutien à certains types d'actions. C'est très difficile, que ce soit pour des techniciens ou des élus, de voir une association présenter un projet génial, mais d'être incapables de l'accompagner ou de lui donner si peu qu'elle ne peut rien réaliser de correct.

De plus, notre rôle a été quelque peu dévoyé. Nous nous voulions accompagnants, aide au développement, appui aux associations, or l'État nous a demandé, par le biais de conventions, d'avoir un rôle de contrôle bien plus important. D'une part nous devons nous autocontrôler, d'autre part contrôler les associations auxquelles nous versons des subventions. Il est déjà très difficile d'aller un jour informer une structure qu'elle ne recevra que la moitié de ce qu'elle recevait l'année précédente, mais en plus nous devons la prévenir que nous la contrôlerons 2 fois plus, et parfois revenir le lendemain pour lui annoncer qu'elle ne sera pas financée.

Ce rôle devient très compliqué à jouer. Il y a un fossé entre ce que nous souhaitons faire et ce que nous sommes amenés à faire. Le partenariat avec les associations du territoire est vraiment malmené, à juste titre car elles nous perçoivent comme des empêcheurs de fonctionner. Elles disent que nous prenons plaisir aux procédures, que nous ne les accompagnons plus suffisamment ; mais de notre côté, nous savons que si nous ne menons pas ces procédures correctement, les risques sont très forts pour qu'à la suite de contrôles nous ne puissions plus rien distribuer. De plus, en ce qui nous concerne, l'État multiplie ses contrôles : au cours des 2 dernières années, nous avons eu 5 contrôles successifs, notre temps est consacré à toujours plus de contrôles, de gestion, au détriment de l'animation. Comme précédemment, c'est un changement de fonction mal vécu par les associations, mais aussi par nous, car ce n'était pas notre rôle premier.



les règles de gestion polluent le projet

Il s'ajoute à cela une complexification des règles de gestion : nous devons saisir l'ensemble des informations financières grâce à un logiciel fourni par l'État, et s'il y a 1 cent d'écart entre montant de la subvention et montant des justificatifs, tout est bloqué. Nous sommes amenés à faire des demandes de remboursement de 0,12 € : vous avez là un ordre d'idée de l'absurdité à laquelle nous sommes confrontés.

Enfin, nous sommes à flux tendu car, sans vouloir pleurer sur notre sort, nous avons des équipes qui n'en peuvent plus de ces règles de plus en plus complexes, et nous sommes amenés à recruter sur des fonctions de gestion, ce qui est également mal compris par les associations qui voient leurs subventions baisser alors que nous recrutons pour les contrôler davantage.

Aujourd'hui les règles de gestion polluent l'utilisation des fonds publics, nous sommes dans un système un peu abusif.

En conclusion, pour avoir travaillé sur le PLIE depuis 2000, je suis convaincue qu'il s'agit d'un très bon dispositif, un

dispositif d'initiative locale très adapté au territoire, au besoin de ce territoire, et que son fonctionnement doit être très souple. Il l'était à l'origine : lorsqu'un projet se montait, nous étions en capacité de réagir très rapidement, de débloquer des financements, d'accompagner la structure dans le développement de son projet. Il est vrai que 800 000 € est très inférieur à 1 525 000 €, que nous dépensons plus en frais de gestion que nous ne dépensions auparavant, que ce n'est plus le même métier. La question se pose de savoir si cela vaut la peine de continuer, mais un territoire peut-il se passer de 800 000 € ? Ni les techniciens ni les élus n'en viennent à cette solution, car 800 000 € sont beaucoup mieux que zéro. Même si c'est très compliqué, je pense qu'il faut continuer de le faire. Je ne connais pas l'évolution dans le temps, mais nous savons que sur les dispositifs qui nous concernant, les fonds européens sont amenés à baisser d'année en année, l'opportunité de continuer avec ce schéma se posera. Il faudra peut-être rebondir, mais il est indispensable de garder ce qui faisait l'originalité de ce PLIE qui, malgré tout, demeure un très bon dispositif.

Question émanant de la salle

Concrètement, avec 800 000 €, qu'est-il fait sur le terrain ?

Sophie Beun

Nous finançons des actions d'accompagnement : des villes et des associations embauchent des conseillers qui accompagnent le public dans les antennes de la Maison de l'emploi. Nous accompagnons des structures d'insertion par l'activité économique, nous finançons l'encadrement technique dans ces structures. C'est sans doute le type de soutien qui est le plus malmené ces dernières années, car il y a baisse des contrats aidés, baisse des prises en charge, et notre soutien diminue.

Question émanant de la salle

Ce n'est pas en concurrence avec Pôle emploi ?

Sophie Beun

Sur le territoire, nous avons trouvé le moyen de nous accorder intelligemment sur l'accompagnement et sur la relation entreprise. Contrairement à ce que l'on peut croire, ces thématiques sont des sujets de discussions et de négociations avec Pôle emploi, et nous avons obtenu que Pôle emploi nous délègue le suivi de demandeurs d'emploi dans les antennes de la Maison de l'emploi et que ce soit le public jeune. Sur la relation entreprise, nous avons calé notre fonctionnement sur celui de leurs



équipes professionnelles. Nous maintenons un partenariat, ce n'est pas toujours aisé, mais il fonctionne.

Grégory Autier, directeur de S3A

Vous vous êtes exprimée avec une grande franchise et je ne jugerai pas, car nous devons parfois gérer le même paradoxe. Cependant, vos frais de gestion augmentent, vos buts sont modifiés et vos valeurs sont questionnées, que faudrait-il encore pour que les politiques arrêtent ? Quand on joue un jeu pipé voulu par la puissance publique, à quel niveau du curseur faut-il jeter l'éponge ?

Sophie Beun

Les élus seraient mieux placés que moi pour répondre à cette question, mais je pense qu'il faudra arrêter quand le jeu n'en vaudra plus la chandelle. Aujourd'hui, 800 000 € ce n'est pas négligeable. Si demain nous nous battons pour obtenir 100 000 €, cela ne vaudra pas la peine de consacrer autant d'argent à la gestion. Ce sont des questions que se posent aussi les associations : déposons-nous un projet dans le cadre du PLIE ? Si je vais chercher 2 000 €, cela va me coûter « x » heures de temps de travail, de mobilisation du comptable, du gestionnaire, etc.

Intervention d'un représentant de la maison des associations de Tourcoing

J'ai l'expérience des chantiers-écoles d'insertion créés en 2006 (activités de bâtiment second œuvre). En 3 ans, les financements sont passés de 100 % à 50 %, et encore en montrant les dents, en proposant des projets novateurs, en travaillant sur l'inégalité des chances, l'insertion des femmes. Nous remarquons, ce qui est perturbant, que les PLIE sont impactés, nous sentons la volonté de continuer mais nous sentons quand même un certain essoufflement. Ce qui est insupportable c'est de nous dire, en nous l'assurant, que nous allons recevoir par exemple 100 000 €, qui se transforment en 50 000 €, qui eux-mêmes se transforment au bout du compte en 35 000 €, avec beaucoup plus de contraintes, de règles de contrôle FSE. En ce qui concerne l'insertion, qui est vraiment une mission d'intérêt général, qu'il ne faut pas abandonner pour que tout le monde ait sa chance : il ne faut rien lâcher, il faut continuer.

Luc de Backer

Les contraintes administratives sont-elles liées à l'Europe ou est-ce un excès de bureaucratie typiquement franco-français qui rend la situation quasi insupportable pour le tissu associatif ?

Sophie Beun

J'ai tendance à croire que la responsabilité relève essentiellement de la bureaucratie française, car certaines règles européennes nous autoriseraient, par exemple, à utiliser des forfaits pour les coûts indirects (frais de structure), or aujourd'hui, l'État français ne met pas en place la règle de gestion qui nous permettrait de le faire. Actuellement, il vaut mieux ne plus intégrer ces frais de structure dans les projets, et la question se pose de savoir par qui les faire financer.

Luc de Backer

Les fonds européens peuvent aller directement de l'Union européenne au tissu associatif, mais la France a décidé que les fonds européens passeraient par le truchement des préfectures, du système d'État. Ce filtre administratif imposé par l'administration française, n'existe pas dans certains pays européens.



Jean-Dominique Giacometti, directeur de Pays d'Aix Associations

Ce sont peut-être l'administration générale et l'administration locale qui créent des problèmes. Dans le cadre de la Maison de la vie associative, nous avons arrêté de faire appel au FSE, car cela devenait trop compliqué et, en particulier, il y avait trop de risques de reprise de fonds. De plus, si vous tombez sur un chef de service qui n'a pas de compétence sur le FSE et qui se décharge de toute la construction du bilan qualitatif et quantitatif financier sur son prestataire afin qu'il n'y ait aucun problème in fine, c'est une opportunité merveilleuse pour le plan de carrière de ce fonctionnaire.

Sophie Beun

Une autre des difficultés que nous rencontrons est d'appeler 3 ou 4 interlocuteurs au sein des services de l'État, et que chacun d'eux nous apporte une réponse différente. Dernièrement, nous avons été confrontés à un instructeur qui nous a dit qu'il serait plus simple de créer une association distincte. Or, décider d'une façon de faire relève du choix des élus, des administrateurs qui savent ce qui serait pertinent sur leur territoire ; ce n'est pas au contrôleur FSE régional de leur dire comment organiser territorialement le tissu associatif.

Alain Détolle, Associations mode d'emploi

Avez-vous déjà ressenti les effets des simplifications des contrôles qui doivent être appliqués à partir de 2011 ?

Sophie Beun

Pas du tout. Honnêtement, ces contrôles dépassent parfois l'imagination. Nous avons subi un contrôle sur l'année 2008, au cours duquel il nous a été reproché de ne pas avoir utilisé le document normé « lambda », alors que ce document a été produit fin 2009 ! Le contrôleur considère que nous aurions dû réécrire l'ensemble de nos rapports sur ce nouveau document parce qu'il était valable avec effet rétroactif à compter de 2008. Que répondre à cela ? Nous corrigeons les 4 dossiers qui sont contrôlés pour qu'ils puissent être recevables et que les structures n'aient pas à rendre d'argent. Mais quoi que nous fassions, et aussi performants que nous puissions être, lorsqu'il y a un contrôle, il y a toujours quelque chose qui ne va pas, ce qui représente de gros risques. Nous finançons quelques associations de quartiers, de proximité, qui n'ont pas d'équipe de gestionnaires. Aujourd'hui, nous nous interrogeons énormément sur le fait de continuer à les financer, car nous savons qu'elles courent un risque, nous avons beau les accompagner, elles n'arrivent pas à suivre l'ensemble des règles de gestion imposées. Nous savons que si demain nous avons un contrôle des services de l'État sur des structures de ce type, elles devront rembourser, car en termes de justification des temps, il faut un calendrier jour par jour, mois par mois... Il faut dire ce qui a été avec les 25 % attribués au dossier, mais surtout, ce qui a été fait des 75 % complémentaires ! et c'est très difficile à gérer.

André Pineau, Président de Niort Associations

Quel pourcentage représente les 800 000 € que vous touchez de l'Union européenne par rapport au budget global de vos actions ?

Sophie Beun

Le budget global du PLIE est de 2 200 000 €. En 2005, nous touchions 1 525 000 €, pour un budget global de 3 millions, nous étions à l'équilibre. Aujourd'hui l'apport de l'Union européenne représente un pourcentage de plus en plus faible.



Question émanant de la salle

Comment gérer les délais de paiement du FSE ? Certaines associations ont dû remonter jusqu'au préfet et c'est très compliqué.

Sophie Beun

Nous avons la grande chance, depuis 2008, que la communauté urbaine nous avance les fonds européens. Auparavant, nous vivions ce gros écart entre la réalisation de l'action et le paiement, nous savions très bien que cela n'allait pas s'améliorer, et la communauté urbaine nous a proposé d'avancer ces fonds. À chaque fois que nous réalisons un bilan, nous indiquons le montant que nous voulons verser aux associations, et la communauté urbaine nous fait l'avance. Ce qui aide beaucoup et qui participe à la cohérence de notre travail : quand la communauté urbaine et les villes de la communauté urbaine investissent sur l'insertion sociale et professionnelle, elles ne le font pas à moitié, elles le font car il y a un vrai projet de territoire, un élan a été donné. Il est vrai que nous sommes sur un territoire privilégié de ce point de vue, car il y a des PLIE qui fonctionnent avec des fonds européens, mais qui n'ont aucun soutien de leurs territoires. Ces PLIE ont fait le choix de ne plus être dans des conventions par lesquelles ils redistribuent les fonds, mais ils reçoivent les fonds et achètent des prestations. Ils ne peuvent plus soutenir le tissu associatif, car ils n'en ont plus les moyens.

Luc de Backer

Il est sidérant d'entendre de telles choses, car ce sont des politiques essentielles pour les actions associatives. Ceci montre à quel point la notion de projet de territoire est une culture émergente, et nous devons être très vigilants sur ce que ce vocable recouvre, là où nous sommes. Quel est le projet de territoire ? Et s'il n'est pas explicite dans certains domaines qui concernent la vie associative au sens large, c'est peut-être l'un de nos rôles, en tant que lieux de ressources de la vie associative, d'interpeller les élus, pour qu'il y ait une meilleure définition du projet de territoire et de la manière dont le tissu associatif s'intègre à ce projet, avec des moyens qui permettent effectivement au tissu associatif d'être un vrai partenaire. Faute de quoi, effectivement, certains territoires risquent de voir la vie associative pratiquement disparaître, au profit de prestataires. C'est un risque majeur, si nous ne réagissons pas, qui réagira ?



Ont contribué à la réalisation de ce document :

- photographies : Claude ROGEAUX, Agathe MINNE
- documents annexes, ressources : Jocelyne PACCOU, Guy LEPINAY, Agathe MINNE (MVA de Dunkerque)
- transcription des interventions : Rozen MORVAN de la SCOP Comec morvan.rozen@orange.fr
- conseils pour la mise en page Claire BOURDAIS de OXALIS Troisième Fleuve clairebourdais@wanadoo.fr
- écriture et mise en page : Carole ORCHAMPT, RNMA
- coordination et co-écriture : Henri BUSNEL, RNMA

Réseau National des Maisons des Associations

S3A - Maison des Associations - 1018 Quartier du Grand Parc - 14 200 Hérouville Saint Clair

Tél: 02.31.06.17.50 Fax: 02.31.06.17.59 - contact.rnma@maisonsdesassociations.fr - www.maisonsdesassociations.fr

